

Plan d'Action Commun

pour la période 2012-2016

Tables des Matières

| | |
|--|----|
| Tables des Matières..... | 2 |
| Acronymes..... | 3 |
| Résumé Exécutif | 5 |
| 1. Introduction | 6 |
| 2. Partenariats, valeurs et principes..... | 7 |
| 3. Mesures et stratégies de mise en œuvre des programmes | 9 |
| 4. Gestion des programmes et responsabilités | 19 |
| 5. Ressources et stratégies de mobilisation des ressources..... | 22 |
| 6. Communication | 26 |
| 7. Suivi et évaluation..... | 27 |
| 8. Engagements du gouvernement | 29 |
| 9. Autres dispositions | 31 |
| | |
| Annexe 1 : Matrice de résultats du Plan d'action commun de l'UNDAF | |
| | |
| Annexe 2 : Cadre de Suivi-Evaluation du Plan d'action commun de l'UNDAF | |

Acronymes

| | |
|-----------|---|
| BCP | Bilan commun de pays (= <i>Common Country Assessment</i> – CCA) |
| BIT | Bureau international du travail |
| CEA | Nations Unies – Commission économique pour l’Afrique (en anglais : UNECA, United Nations Economic Commission for Africa) |
| CINU | Centre d’information des Nations Unies |
| CNEDD | Charte nationale de l’environnement et du développement durable |
| CPAP | Plan d’action du Programme de pays (PNUD, UNFPA, UNICEF) |
| ENF | Education non-formelle |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GNUD | Groupe des Nations Unies pour le développement (anglais : UNDG) |
| IMEP | Plan integer de Suivi 1 Evaluation (anglais: <i>Integrated Monitoring and Evaluation Plan</i>) |
| INDH | Initiative nationale pour le développement humain |
| MEN | Ministère de l’Éducation nationale, de l’enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique |
| OIG | Organisation intergouvernementale |
| ONDH | Observatoire national du développement humain |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| ONUFEMMES | Organisation des Nations Unies pour l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes |
| ONUSIDA | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA |
| OIM | Organisation internationale pour les migrations |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAC | Plan d’action commun |
| PANE | Plan d’action national pour l’enfance |
| PCD | Plans communaux de développement |
| PDRESS | Plan de développement régional de l’économie sociale et solidaire |
| PMV | Plan Maroc vert |

| | |
|--------|---|
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PTME | Prévention de la transmission de la mère à l'enfant |
| PVVIH | Personnes vivant avec le VIH |
| SSR | Santé sexuelle et reproductive |
| TB | Tuberculose |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| UNCT | Equipe de pays des Nations Unies |
| UNDAF | Plan des Nations Unies pour l'assistance au développement (en anglais, <i>United Nations Development Assistance Framework</i>) |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la population |
| UNHCR | Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les services aux projets |
| VIH | Virus d'immunodéficience humaine |
| VFG | Violences fondées sur le genre |
| VNU | Programme des volontaires des Nations Unies |

Résumé Exécutif

L'élaboration du présent Plan d'action constitue un nouveau jalon dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies au Maroc. A travers l'UNDAF 2012-2016, leur cadre de programmation conjointe approuvé en mars 2011, les Agences¹ de l'ONU au Maroc se sont engagées à soutenir les réformes engagées par le Gouvernement en intensifiant leur coopération avec les institutions nationales et les différents acteurs de la société civile. Elaboré de manière participative et inclusive par cinq Groupes de travail d'effets (« *Outcome Groups* »), ce Plan d'action vise à garantir que les priorités stratégiques identifiées par l'UNDAF soient opérationnalisées de manière cohérente au travers des activités des Agences. Il constitue donc un outil de planification et de suivi tant pour les Agences que pour leurs partenaires nationaux et leurs bailleurs de fonds.

Notamment, en ligne avec l'analyse du Bilan Commun de Pays de 2010 et l'UNDAF 2012-2016, le Plan d'action est structuré selon les cinq domaines de coopération identifiés en étroite collaboration avec les partenaires nationaux qui constituent les Effets attendus (« *Outcomes* ») du prochain cycle de coopération (2012-2016):

- Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population ;
- Le développement socio économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités ;
- La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre ;
- L'environnement et le développement durable.

Le Plan d'action complète le document de l'UNDAF en précisant, dans les matrices des résultats élaborés par chaque « *Outcome Group* », les produits à réaliser avec l'appui des Nations Unies au Maroc ainsi que les axes d'intervention principaux des Agences en collaboration avec leurs partenaires du Gouvernement et de la société civile – soit un total de 24 produits et 120 axes d'intervention principaux pour le prochain quinquennat.

Le Plan d'action mentionne également, à titre indicatif, les ressources disponibles et les fonds à mobiliser par chaque Agence afin d'atteindre les résultats, pour un total d'environ 148 millions USD, dont environ 71 million USD à mobiliser au cours des cinq prochaines années. Le Plan d'action décrit les stratégies et mécanismes clés de mobilisation des ressources de manière coordonnée par les Agences, y compris la possibilité d'établir un Fonds Commun pour la période 2012-2016 en collaboration avec la partie nationale.

Suivant les principes de Gestion axée sur les résultats, et tenant compte des conclusions de la revue à mi-parcours de l'UNDAF précédent, ce Plan d'action commun établit un système de suivi-évaluation solide permettant de mesurer la performance des Nations Unies et des partenaires d'exécution, ainsi que les résultats de leurs activités. Un plan de suivi-évaluation spécifique a été élaboré par chacun des cinq « *Outcome Groups* ». Une série d'activités de suivi-évaluation – revues annuelles, évaluation à mi-parcours et évaluation finale – seront ainsi engagées pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque intervention, déterminer les résultats obtenus et confirmer la cohérence de l'appui des Nations Unies avec les priorités nationales.

Par ailleurs, pendant la période 2012-2016, les Nations Unies au Maroc redoubleront leurs efforts de Communication pour le développement et promouvront la mobilisation des différents acteurs nationaux sur les OMD, conformément à la stratégie de communication conjointe adoptée par les Agences des Nations Unies au Maroc en 2010.

La réussite de la mise en œuvre du Plan d'action dépendra, en grande partie, de l'engagement des autorités nationales pour la mise en œuvre coordonnée des programmes soutenus par les Nations Unies, ainsi que de l'existence de mécanismes de gouvernance appropriés pour leur gestion et leur supervision. Le Plan d'action prévoit la mise en place d'instances de pilotage et de supervision globale, dont un Comité d'orientation qui traitera des questions de nature stratégique relatives à l'exécution de l'UNDAF ainsi qu'un Comité directeur chargé de surveiller la mise en œuvre concrète du plan. Les « *Outcome Groups* » existants, constitués de tous les partenaires désireux de participer aux activités conjointes, seront chargés d'assurer la mise en œuvre des différentes sous-composantes du Plan d'action et de leur suivi direct.

¹ Dans le cadre de ce document, l'expression « Agences des Nations Unies » ou « Agences » englobe tous les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies, ainsi que certaines organisations internationales associées, ayant un mandat d'aide au développement.

1. Introduction

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF), signé le 31 mars 2011 par le Gouvernement du Royaume du Maroc et l'Equipe de pays des Nations Unies au Maroc présente une vision commune et intégrée pour un appui au Maroc dans l'atteinte de ses priorités nationales de développement.

Le processus de préparation de l'UNDAF a été inclusif, participatif, et étayé par des données concrètes. Suite à un Bilan commun de pays (BCP) axé sur les domaines où les Agences des Nations Unies au Maroc présentent un avantage comparatif, et finalisé en 2010, des priorités thématiques ont été identifiées, et une présidence conjointe (une Agence et un Ministère) a guidé la réflexion des cinq groupes de travail liés à ces thématiques.

L'UNDAF est aligné sur les priorités nationales, notamment sur les stratégies sectorielles identifiées par le BCP, et il est également sous-tendu par les engagements internationaux du Maroc, notamment l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'évaluation du cycle précédent de l'UNDAF a démontré le besoin, pour les Nations Unies, d'être plus cohérentes, coordonnées et inclusives dans la mise en œuvre conjointe des programmes et activités d'appui. La délimitation des rôles et la participation concrète de chaque Agence à la réalisation des objectifs de l'UNDAF devaient être clarifiées et le suivi-évaluation clairement articulé. Le statut de pays à revenu intermédiaire du Royaume du Maroc a en corollaire une diminution progressive des montants financiers que peuvent lui apporter les Nations Unies, renforçant par la même le besoin de s'assurer que les fonds disponibles soient utilisés de manière efficiente, avec le plus grand effet de levier possible.

Dès lors, la mise en place du Plan d'action commun revêt un caractère important pour une programmation plus efficace et pour la mise en œuvre de l'UNDAF. Le Plan d'action renforce l'identification commune des priorités, s'assure que la mise en place des programmes se fait de façon concertée, identifie les opportunités pour les programmes conjoints ou complémentaires et permet d'éviter les duplications. Ce plan démontre également l'engagement du Gouvernement du Maroc à coordonner ce processus et à s'assurer que les programmes soutenus par les Nations Unies soient progressivement reproduits et étendus sur le territoire du Royaume.

Le Plan d'action complète donc le document de l'UNDAF et constitue le plan opérationnel pour la mise en place de ce dernier. Il se substitue aux précédents « Plans d'action du programme de pays » (CPAP) spécifiques à certaines Agences (PNUD, UNFPA et UNICEF) et sera complété par des plans de travail annuels ou biennaux pour la description opérationnelle des activités à conduire.

2. Partenariats, valeurs et principes

Comme énoncé dans l'UNDAF, l'Equipe de pays des Nations Unies appuie le processus de définition des choix stratégiques et des priorités nationales destinés à faire progresser le développement humain et l'atteinte des OMD au Maroc.

La dernière Revue tri-annuelle exhaustive des politiques a appelé à simplifier le processus d'élaboration des Bilans communs de pays en accordant aux Equipes de pays davantage de souplesse en matière d'analyse et de mise au point d'un cadre stratégique de programmation reflétant le contexte national. Cet examen a souligné que les cadres programmatiques des Nations Unies, y compris l'UNDAF, doivent être pleinement alignés sur les cycles nationaux de planification en matière de développement, dans la mesure du possible, et doivent renforcer et s'appuyer sur les capacités et les mécanismes nationaux. Dès lors, ce plan d'Action Commun permet de renforcer et de rationaliser l'appui aux partenaires nationaux en réduisant la dispersion des programmes, revues, évaluations et mécanismes de coordination.

A travers le présent Plan d'Action Commun, et en accord avec les principes de la Conférence de Doha et de la Déclaration de Paris, les Nations Unies au Maroc s'engagent à soutenir les réformes engagées par le Gouvernement en intensifiant leur coopération avec les institutions nationales et les différents acteurs de la société civile (ONG, medias, secteur privé, le monde académique etc.). Un Code de conduite et des termes de référence guidant les travaux de l'Equipe de pays des Nations Unies au Maroc ont été élaborés au cours de l'année 2011 et seront formellement approuvés prochainement.

L'Equipe de Pays s'engage à utiliser d'une manière efficace et efficiente les ressources allouées à cet effet, à respecter et à promouvoir les principes et les valeurs de la Déclaration du millénaire pour le développement, les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme et au développement humain durable, et à contribuer à la réalisation des objectifs qui y sont inscrits.

Vu que le Gouvernement du Royaume du Maroc (dénommé ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) CONSIDERANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (dénommé ci-après le PNUD) ont conclu un Accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le 13 mai 1982. Sur la base de l'article premier, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD au Gouvernement est fournie conformément aux résolutions et décisions des organes compétents de gestion du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. La décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre, dans leur totalité, les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. A la lumière de cette décision, le présent Plan d'action commun relatif à l'UNDAF et le Plan de travail annuel (qui fait partie du Plan d'action commun relatif à l'UNDAF et lui est annexé) constituent ensemble le descriptif de projet auquel il est fait référence dans l'Accord de base.
- b) avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un Accord de base pour la coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF a été signé entre les deux parties en mars 1994 et modifié et ratifié en avril 2001.
- c) avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), un Accord de coopération dans le pays entre le Gouvernement et l'UNHCR a été signé à Genève le 20 juillet 2007.
- d) avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), en référence à la décision 50/438 de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1995 qui donne aux Directeurs de pays résidents de l'UNFPA le titre de Représentant, un échange de lettres établi en date du 13 décembre 1996 aux termes duquel l'Accord de base conclu entre le PNUD et le Gouvernement le 13 mai 1982 est applicable *mutatis mutandis* à l'UNFPA.
- e) avec l'Organisation Mondiale de la Santé, un accord de base concernant la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif a été signé le 15 septembre 1961.
- f) avec l'ONUDI, un Accord entre le Gouvernement du Maroc pour la création du Bureau de l'ONUDI a été signé le 6 septembre 1988.
- g) avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un accord pour l'établissement de la représentation de la FAO au Maroc a été signé le 27 novembre 1981.
- h) avec l'UNESCO, un accord de siège a été signé le 22 février 1990 en vue de la création du Bureau multi-pays de l'UNESCO à Rabat. Le Bureau couvre actuellement l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

- i) avec l'ONU Femmes, des accords de financement pour des projets ont été signés avec les partenaires gouvernementaux concernés.
- j) avec la Commission Economique pour l'Afrique un Accord de base a été signé le 24 mars 1999.
- k) avec l'Organisation Internationale pour la Migration, un accord de siège a été signé le 22 février 2005 à Genève et ratifié le 14 février 2006 au Maroc.
- l) avec le Centre d'information des Nations Unies, un accord de base a été signé en décembre 1962.
- m) avec le FIDA, un Mémorandum d'entente pour l'appui du FIDA au Plan Maroc Vert, Pilier II (avril 2009) et des accords de financement pour chacun des projets financés par le Fonds ont été signés avec le Gouvernement du Maroc.
- n) avec l'UN-Habitat, des accords de financement pour des projets ont été signés avec les partenaires gouvernementaux concernés.

3. Mesures et stratégies de mise en œuvre des programmes

Le processus de préparation de l'UNDAF 2012 – 2016 pour le Royaume du Maroc a suivi les prescriptions des « Principes directeurs à l'attention des Equipes de pays des Nations Unies ». Il est passé par trois grandes étapes : i) l'élaboration d'un Bilan commun de pays, suite à la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2007-2011, ii) la priorisation stratégique et le choix des grandes thématiques d'interventions dans le cadre des avantages comparatifs des Nations Unies au Maroc et iii) la préparation conjointe de l'UNDAF simplifié puis du Plan d'action commun comprenant le descriptif des objectifs, résultats et effets de l'UNDAF.

Le Plan d'action commun doit être lu en lien avec les priorités nationales et les documents de synthèse y afférents en particulier les orientations à l'horizon 2025 (« Le Maroc Possible »), l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, l'Agenda Gouvernementale pour l'Egalité (2011-2015) et les stratégies sectorielles telles que reprises dans le Bilan commun de pays.

Les stratégies en vue d'atteindre les résultats de l'UNDAF incluent le soutien à l'analyse politique et à l'amélioration des cadres réglementaires, et l'appui à la participation, à la collecte des données et à la généralisation de la planification, du suivi et de l'évaluation. En utilisant l'expérience de plaidoyer et de communication des Agences, l'UNDAF vise à soutenir le changement de comportement dans la société. Par la mise à disposition de toute une gamme de compétences et de connaissances dans la conception de stratégies de développement, l'UNDAF vise le renforcement des capacités nationales, particulièrement au niveau local. Le renforcement des capacités et des opportunités de la société civile à participer à la prise de décision, la demande de services publics, la transparence et la responsabilisation du gouvernement sont également un axe prioritaire pour lesquels les Agences disposent d'un avantage comparatif. Enfin, les droits humains, l'équité, l'égalité entre les hommes et les femmes, la non-discrimination, particulièrement entre les sexes et la réduction des risques de catastrophes restent des principes transversaux fondamentaux et garantissent que les questions d'exclusion sociale soient traitées.

En outre, le Plan de contingence inter-agences sera systématiquement mis à jour en concertation avec les partenaires nationaux pertinents, assurant ainsi l'assistance la plus adéquate en fonction des moyens et des avantages comparatifs des Nations Unies par rapport à la réponse nationale aux catastrophes. Par ailleurs, à travers le présent Plan d'action commun et le Plan de contingence, les Nations Unies au Maroc visent à renforcer les capacités nationales en la matière.

Le Plan d'action commun définit, à partir de l'analyse élaborée par le Bilan commun de pays (CCA) et de l'UNDAF, cinq domaines de coopération identifiés conjointement avec la partie nationale. Ils constituent les effets (*Outcomes*) du cycle de coopération :

- 1) Renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- 2) Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population ;
- 3) Développement socio économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités ;
- 4) Consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre ;
- 5) Environnement et développement durable.

Ces effets (*Outcomes*) sont décrits en détails dans l'Annexe 1 (matrices) avec les indicateurs de résultats y afférents, et peuvent brièvement être résumés comme suit² :

²Le narratif sous chaque effet décrit les grandes lignes d'interventions à titre indicatif. Cependant, en vertu de la procédure dite de l'UNDAF allégé, seules les matrices décrites en ANNEXE 1 – hormis les passages sur les axes d'intervention – sont contractuelles.

UNDAF Effet 1 : EDUCATION

Les contraintes et inéquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables (UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNHCR, OIM, ONUSIDA)

L'appui des Nations Unies à la réalisation des résultats attendus sera assuré essentiellement par l'UNESCO et l'UNICEF. Pour certaines thématiques spécifiques, les agences spécialisées apporteront des contributions pointues, notamment l'UNFPA et l'ONUSIDA, pour l'intégration des sujets concernant l'accès des jeunes à la santé sexuelle et reproductive et la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA. L'UNHCR et l'OIM apporteront leur appui pour l'insertion éducative des enfants réfugiés et migrants. Les déclinaisons opérationnelles des produits ci-dessous seront décidées dans le cadre de plans de travail annuels ou biennaux et dès lors, les grands axes d'intervention énoncés ne le sont qu'à titre indicatif.

Produit 1.1 : Les contraintes socio-économiques et éducatives limitant l'accès et la rétention à une éducation de base de qualité de la population vulnérable sont réduites.

L'UNICEF et l'UNESCO appuieront la mobilisation/sensibilisation pour la création des classes pour l'éducation de la petite enfance et l'éducation préscolaire, ainsi que le renforcement des capacités des éducatrices/éducateurs y compris en matière des droits de l'enfant. Avec l'implication additionnelle de l'UNFPA, du UNHCR et de l'OIM, les Agences viseront l'amélioration de l'accès à l'éducation et la rétention des enfants (en particulier les filles) et des jeunes à besoins spécifiques et désavantagés dans le système scolaire. Ceci sera renforcé par l'UNICEF à travers un appui technique aux politiques de protection sociale afin de réduire les contraintes socioéconomiques. Enfin, l'UNICEF et l'UNESCO appuieront la mise en place de passerelles pour renforcer l'adéquation entre l'éducation formelle, la formation professionnelle et les institutions d'apprentissage et de formation (y compris les centres de protection de l'enfance), la prévention du VIH (avec l'ONUSIDA), la lutte contre la violence à l'école et la promotion du civisme et l'éducation aux droits humains.

Produit 1.2 : Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés.

Les Agences précitées apporteront leur appui technique à la révision/actualisation des curricula 2012 : le renforcement des aspects droits humains, citoyenneté, genre et autres axes transversaux dans les curricula et la vie scolaire mais aussi le développement des curricula pour le préscolaire et pour les enfants en situation de handicap et enfin la professionnalisation des acteurs éducatifs, y compris l'appui technique aux centres de formation des cadres de l'enseignement à l'intégration de l'approche droits humains.

L'UNICEF et l'UNESCO s'attacheront également à renforcer les capacités des acteurs (inspecteurs et enseignants) en matière d'évaluation à la lumière de l'approche par compétence. Ils fourniront un appui technique à la mise en place d'un cadre de référence national en matière d'innovation et le renforcement de la production et de la recherche pédagogique. De son côté, l'UNESCO visera le renforcement des capacités des enseignants et des inspecteurs en matière d'utilisation des TIC dans l'acte pédagogique. Enfin, l'UNFPA appuiera le plaidoyer pour l'intégration de la SSR des droits humains et du genre dans les modules de formations, ainsi que l'assurance qualité du processus en soutenant la formation des éducateurs et des enseignants.

Produit 1.3 : Les capacités des acteurs clés de l'ENF et de l'alphabétisation en matière de gestion, d'amélioration des programmes et d'insertion des bénéficiaires, sont renforcées.

L'UNICEF et l'UNHCR soutiendront le renforcement des capacités des éducateurs/éducatrices et des opérateurs/opératrices de l'éducation non formelle pour améliorer la qualité d'encadrement, la gestion et la mobilisation/partenariat. Avec le soutien de l'UNESCO, ils viseront l'amélioration de la qualité des curricula ENF. L'UNESCO poursuivra son implication dans l'amélioration du système de suivi et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et toutes les Agences concernées s'assureront du renforcement des capacités des intervenants pour les programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes (en particulier des femmes des zones rurales). L'UNESCO et l'UNICEF appuieront le renforcement des passerelles et l'adéquation entre l'ENF/l'alphabétisation et les formations professionnelles, les institutions d'apprentissage et l'emploi. Enfin, l'UNFPA veillera à intégrer les

composantes SSR, droits humains et genre dans les modules destinés à la population cible de l'éducation non formelle et des programmes d'alphabétisation.

Produit 1.4 : Les capacités des acteurs clés en matière d'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement, ainsi que la promotion de l'ouverture de l'établissement scolaire sur son environnement, sont renforcées.

Cet axe, principalement suivi par l'UNICEF, visera à renforcer les compétences des acteurs autour de l'école (notamment les directeurs et les enseignants) en vue d'une gestion qualitative des établissements, à développer et à mettre en œuvre des outils/modèles/approches et procédures pour la gestion d'établissements, à renforcer la sensibilisation, la communication et la mobilisation de la communauté autour du système scolaire et de formation, à développer des partenariats avec les acteurs locaux et l'environnement éducatif et de formation et à renforcer le système de coordination et de réseautage entre les différents acteurs au niveau local.

Produit 1.5 : Le système de suivi et d'évaluation du secteur d'éducation et de la formation (y compris le système d'information) est renforcé, de manière à rendre disponible des informations sur les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables.

L'UNESCO et l'UNICEF travailleront sur l'opérationnalisation du Forum national de l'éducation pour tous (EPT) pour faire le suivi du plan d'action national EPT (coordination multisectorielle). Ils travailleront également sur l'analyse et le renforcement du système d'information et de régulation du suivi de la qualité et de l'équité en éducation et le suivi des enfants non/dé-scolarisés, ainsi que sur la capitalisation, la gestion des connaissances et le partage des bonnes pratiques. L'UNICEF visera plus spécifiquement le renforcement de l'approche genre et droits humains en matière de suivi et évaluation, l'expérimentation et le renforcement des capacités des acteurs pédagogiques pour la mise en place d'un système d'évaluation et de suivi individualisé des apprentissages des élèves, y compris l'évaluation des compétences psychosociales et l'appui technique à l'évaluation des réalisations des "projets d'établissements" selon le référentiel national de la qualité, et au suivi de l'application de la démarche qualité.

UNDAF Effet 2 : SANTE

Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant (OMS, UNFPA, UNICEF, PNUD, FAO, ONUSIDA)

Une vingtaine d'axes d'intervention ont été identifiés selon les mandats des différentes Agences des Nations Unies au Maroc (OMS, UNFPA, UNICEF, PNUD, FAO, ONUSIDA) ainsi que sur la possibilité d'élaborer des programmes conjoints. L'intégration de l'approche droits humains et du concept d'équité, l'amélioration de la qualité des prestations, le renforcement des capacités et la production des connaissances scientifiques sont les éléments communs aux différents axes d'interventions retenus.

Produit 2.1 : Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité, de la morbidité maternelle et périnatale et l'accès universel à la SSR sont mis en œuvre et régulièrement revus selon une approche droits humains et inclusive de la société civile.

Les actions des agences concernées viseront l'intégration du droit des populations vulnérables à l'information et à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité dans les politiques et les stratégies nationales. Elles viseront également l'implication des partenaires institutionnels et de la société civile dans l'amélioration de la demande et de l'accès aux services de la santé reproductive notamment la santé maternelle et néonatale, ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations en santé reproductive. La stratégie nationale de santé reproductive, développée en 2011 avec l'appui de l'UNFPA, représentera un grand atout et une référence de base pour orienter les actions susmentionnées.

Produit 2.2 : Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité et de la morbidité infanto-juvéniles sont mis en œuvre et régulièrement revus selon une approche droits humains et inclusive de la société civile.

Domaine d'intérêt particulier pour l'UNICEF et l'OMS, ce produit inclura le renforcement de la prévention et la promotion de la santé vis-à-vis de l'enfant, l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la santé de l'enfant et le suivi de la composante santé du Plan d'action national pour l'enfance.

Produit 2.3 : Les partenaires nationaux actifs dans le domaine de lutte contre le VIH et la tuberculose disposent des capacités nécessaires en matière de planification, implantation et suivi évaluation pour assurer l'accès universel des populations vulnérables à des services de prévention, traitement et appui social de qualité et respectant les droits humains.

Une action complémentaire des Agences appuiera le renforcement des capacités pour la mise en œuvre et l'extension des programmes de prévention et de protection auprès des groupes les plus exposés ou vulnérables au VIH, améliorera des capacités des intervenants à offrir un accès au dépistage, la prise en charge et l'appui psychosocial de qualité aux PVVIH (incluant la PTME), ainsi que l'amélioration des capacités pour la mise en œuvre des trois principes dans la lutte contre le VIH/SIDA intégrant une approche basée sur les droits humains. Dans le domaine de la tuberculose, le renforcement du partenariat pour la mobilisation sociale et l'amélioration du dépistage et de la prise en charge des malades multi résistants et/ou avec une coinfection VIH/TB seront renforcés.

Produit 2.4 : L'intégration et la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention et de contrôle des troubles nutritionnels et des maladies chroniques, y compris le cancer, sont appuyées.

Ces thématiques nouvelles nécessiteront une action dans les domaines suivants : renforcement de la lutte contre les carences en micronutriments (fortification, supplémentation, éducation nutritionnelle), promotion des bonnes pratiques en matière d'alimentation du nourrisson et de l'enfant, amélioration du suivi de la croissance de l'enfant, production de connaissances scientifiques dans le domaine de la nutrition, renforcement des programmes de prévention et amélioration de la qualité de prise en charge des maladies chroniques y compris le cancer.

Produit 2.5 : L'appui aux réformes du système de santé notamment le processus de la régionalisation selon les principes de l'équité et de la bonne gouvernance est assuré.

En lien avec les actions de gouvernance prévues par les autres effets de l'UNDAF (voir Effet 4), l'appui à la régionalisation et à une approche intégrée de l'équité dans les politiques et programmes de santé sera poursuivi, notamment avec le soutien de l'UNICEF et de l'OMS. De son côté, l'UNFPA continuera son action dans le cadre du Programme d'appui budgétaire au secteur de la santé (PASS).

UNDAF Effet 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REDUCTION DES VULNERABILITES ET INEGALITES

La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, FIDA, FAO, ONUDI, UNHCR, UNESCO, VNU, ONUSIDA, CEA)

Accordant un intérêt particulier à l'intégration de la dimension genre, à la participation et l'inclusion des jeunes, et à la forte et effective implication de la société civile, les axes d'intervention se rapportant à chacun des produits revêtent des caractères multiples, ciblent des domaines d'action variés et impliquent des partenaires relevant d'instances diverses (Agences des Nations Unies, départements gouvernementaux, ONGs). Les vecteurs d'action autour desquels ils s'articulent englobent en effet les initiatives visant le développement des systèmes d'information, la génération des connaissances sur les problématiques émergentes, la documentation et la capitalisation des expériences réussies, l'appui aux programmes et stratégies, la promotion des approches innovantes, l'accompagnement des acteurs du développement, le renforcement des capacités des ONGs, l'opérationnalisation des des textes de lois promulgués, le soutien aux réformes engagées, etc. Les interventions des Agences des Nations Unies, chacune dans les domaines relevant de son propre mandat, sont envisagées de sorte à assurer un maximum de coordination et de cohérence, le but étant de favoriser la convergence des actions et la synergie des efforts en vue d'une rationalisation des ressources et d'une optimisation des résultats.

Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, ONUSIDA, FIDA, FAO, ONUDI)

Les appuis viseront notamment à accompagner et à promouvoir les approches de convergence sectorielle/territoriale visant la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale intégrée de la jeunesse et l'agenda de l'égalité, et également à renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance en particulier au niveau local et régional, à travers des interventions publiques et intersectorielles.

Produit 3.2 : Les capacités organisationnelles, institutionnelles et de participation des organisations de la société civile ciblant les populations vulnérables dans les médinas, les zones rurales et périurbaines, sont accrues (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, FIDA, FAO, VNU, UNHCR)

Etant au cœur du mandat des différentes Agences présentes au Maroc, ce produit visera notamment à promouvoir et développer des programmes novateurs de volontariat qui valorisent l'engagement civique, la prestation de services aux communautés et la solidarité nationale et internationale, et à développer les capacités institutionnelles des ONG, notamment en matière de gestion associative, de gouvernance interne, de communication, de planification stratégique, de réseautage et de plaidoyer pour accélérer la réalisation des OMD. Pour renforcer les structures de la société civile, les bonnes pratiques au niveau territorial seront documentées et valorisées et la participation concrète des organisations de la société civile tout au long du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques et des programmes de développement économique et social à tous les niveaux territoriaux sera encouragée. Enfin, l'égalité des chances entre les ONGs par rapport à l'accès aux ressources pour le financement de leurs programmes de proximité sera développée.

Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité (PNUD, ONUDI, ONUFEMMES, FIDA, ONUSIDA, UNFPA, FAO, UNICEF, UNESCO, UNHCR).

La question du genre et de l'appui à l'égalité sont également au centre du mandat de toutes les Agences présentes au Maroc. A ce titre, l'appui à la mise en œuvre de l'Agenda gouvernemental de l'égalité (2011-2015), l'opérationnalisation des mécanismes d'institutionnalisation de la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violence à travers notamment la multiplication des centres d'écoute et d'orientation juridique qui leur sont dédiés, et la mise en place et le développement de centres multifonctionnels pour femmes seront des priorités. Mais le renforcement des capacités sera également soutenu, via la mise en œuvre des volets des PCD intégrant la dimension genre, le renforcement des capacités des femmes dans les domaines de l'organisation, la gestion, la commercialisation et les techniques de production, le soutien aux programmes de sensibilisation et de communication visant la promotion de la culture de

l'égalité auprès des hommes, des femmes et des jeunes. L'un des points spécifiques de cette thématique est l'expérience commune menée dans le cadre des programmes Conjoints MDGf-Culture et MDGf-Genre (Tamkine) dont il s'agira de pérenniser et d'élargir les actions et les acquis.

Produit 3.4: systèmes d'information nationaux/locaux et la production des connaissances sur les questions émergentes de population et sur les impacts sociodémographiques répondent aux besoins d'un meilleur S&E des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités (PNUD, UNICEF, UNFPA, ONUDI, UNESCO, ONUFEMMES)

L'un des enseignements de la revue de l'UNDAF précédent est que le manque d'information est un obstacle majeur à la réalisation des OMDs et des programmes d'équité. Pour surmonter cet obstacle, de nombreux axes d'intervention sont suggérés : le développement de systèmes d'information statistique nationaux et territoriaux pour aider à la prise de décisions et pour le suivi-évaluation des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités, notamment celles liées au genre, en intégrant les besoins des populations jeunes et à besoins spécifiques ; l'appui à la production des connaissances sur les questions émergentes de population et les impacts sociodémographiques des stratégies sectorielles engagées et à leur utilisation pour le plaidoyer; le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau local dans le domaine des TIC aux fins du développement humain et économique ; et l'appui à la concrétisation d'une vision territoriale économique d'aménagement numérique. Plus particulièrement, un appui sera fourni à l'élaboration d'un rapport national sur le développement humain prenant en considération les inégalités économiques, sociales et territoriales ; à la formulation, la mise en œuvre et le suivi d'un plan national d'accélération de l'atteinte des OMD ; et au renforcement de l'innovation au niveau des pôles d'excellence et de recherches universitaires en matière de développement humain. Dans l'objectif constant de soutenir les initiatives nationales, un appui sera donné au suivi-évaluation de l'INDH et du Pilier II du Plan Maroc Vert, ainsi qu'aux études d'impact sociodémographiques et économiques des stratégies sectorielles visant à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Produit 3.5 : Les stratégies et les programmes économiques et sociaux pro-emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, sont appuyés dans leur conception et mise en œuvre (OIM, PNUD, OIM, UNHCR, ONUDI, UNICEF, ONUFEMMES, UNESCO)

L'un des aspects évoqués par le Bilan commun de pays est le décalage existant parfois entre les lois et orientations politiques centrales et leur application sur le terrain. A ce titre, les Agences concernées viseront notamment l'appui à la mise en œuvre des différentes stratégies telles la Stratégie nationale de valorisation du patrimoine culturel comme levier du développement humain, la stratégie touristique Vision 2020, l'INDH et le pilier II du Plan Maroc Vert. L'appui des Agences sera orienté également vers l'insertion socio-économique locale des populations vulnérables notamment les jeunes et les femmes dans les régions à fort potentiel migratoire, la mise en œuvre des Plans de développement régionaux de l'économie sociale et solidaire (PDRESS) dans le cadre de la Stratégie nationale de l'économie sociale 2010-2020.

Sur le plan économique, l'amélioration de la compétitivité de l'offre exportable marocaine et la stratégie de mobilisation de la diaspora marocaine pour le développement des régions d'origine seront également renforcées.

UNDAF Effet 4 : GOUVERNANCE

Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensibles au genre et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable

Produit 4.1 : Les capacités des institutions publiques pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de Gouvernance démocratique basée sur les droits humains sont accrues (PNUD, ONUFEMMES, ONUDI, UNICEF, UNESCO)

L'appui des Agences des Nations Unies portera sur la modernisation du secteur public, la promotion de la transparence et la reddition des comptes, ainsi que sur la gouvernance économique (compétitivité), sociale (cohésion), environnementale (durabilité) et culturelle (patrimoine). Les réformes engagées seront également appuyées pour une meilleure participation, notamment des femmes, et le renforcement de l'engagement civique des jeunes dans la vie publique. L'aspect genre sera poursuivi via la programmation budgétaire axée sur les résultats sensible au genre et la déconcentration du budget. L'accès des femmes à la justice sera soutenu et les bonnes pratiques seront partagées via la promotion de la coopération Sud-Sud.

Produit 4.2 : Les institutions publiques ont les capacités de veille stratégique, de coordination et d'évaluation pour une meilleure cohérence des politiques publiques (PNUD, ONUFEMMES, UNFPA, UNICEF, ONUDI)

Le renforcement/développement des capacités des institutions publiques pour la mise en place de mécanismes de coordination et de cohérence des politiques publiques ainsi que l'appui à l'élaboration des outils et à la conduite des évaluations des politiques publiques, des stratégies et programmes sectoriels seront poursuivis et complétés par un soutien à la mise en œuvre des mécanismes de veille stratégique au niveau national et territorial ainsi qu'au mécanisme national de l'égalité entre les sexes dans ses missions de veille et de coordination.

Produit 4.3 : Les acteurs clés disposent des capacités pour intégrer les principes de droits humains, de genre, de l'approche territoriale et de bonne gouvernance dans les processus de décentralisation et régionalisation pour accélérer l'atteinte des OMD (PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA)

Le développement des capacités des collectivités territoriales dans le domaine de la gouvernance, de la veille et de la planification stratégique est une des actions clés que les Agences des Nations Unies concernées vont poursuivre, en particulier dans l'intégration des OMD dans les plans territoriaux de développement (régionaux, provinciaux, communaux et intercommunaux), en se focalisant sur les zones et les populations les plus vulnérables ainsi que sur la promotion de la coopération décentralisée.

Produit 4.4 : Les capacités des ONG en matière de principes de Gouvernance Démocratique axée sur les droits humains, sensible au genre et pour l'atteinte des OMD sont accrues (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, UNESCO)

Comme déjà évoqué sous l'Effet 3, le rôle des organisations de la société civile et des ONGs est central dans le développement de la gouvernance et la lutte contre les vulnérabilités. A ce titre, les Agences des Nations Unies concernées appuieront les capacités des partis politiques et des médias pour une meilleure promotion de l'atteinte des OMD et des principes de gouvernance démocratique sensible au genre, et essayeront de renforcer l'implication du secteur privé. Les universités et des instituts de recherche seront associés à la mise en œuvre des principes de la bonne gouvernance sensible au genre. Enfin, un progrès durable ne peut avoir lieu sans un renforcement des capacités des associations en matière de plaidoyer, de gestion et d'action, ni sans une facilitation de leur réseautage pour la mise en œuvre de la gouvernance démocratique sensible au genre.

Produit 4.5 : Les capacités des partenaires nationaux pour intégrer les engagements ratifiés par le Maroc aux niveaux politique, institutionnel, législatif, réglementaire et programmatique sont accrues (OIM, UNHCR, UNICEF, PNUD, ONUFEMMES, UNESCO)

Le rôle de gardien des Conventions de certaines Agences et leur mandat de plaidoyer se réaliseront par un appui à l'harmonisation de la législation nationale par rapport aux conventions internationales, le plaidoyer pour l'adoption des

traités non encore ratifiés par le Maroc, le renforcement des capacités des partenaires dans l'observation et le reporting sur la mise en œuvre des engagements internationaux, et par un soutien à la gouvernance des flux migratoires internes et externes en harmonie avec les traités internationaux.

UNDAF Effet 5 : ENVIRONNEMENT

Les principes de la « Charte nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques, et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et pour les populations les plus vulnérables, avec une attention particulière au genre

Produit 5.1 : Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD)

Le PNUD, l'ONUDI et la FAO apporteront leur soutien technique aux acteurs au niveau national et local pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD). Ils contribueront également au renforcement des capacités de l'Observatoire national de l'environnement en tant qu'outil d'aide à la coordination, à la prise de décision, à la planification et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CNEDD.

Produit 5.2 : Des plans et de projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable

Le PNUD, l'ONUDI, la FAO et l'UNESCO apporteront leur soutien technique aux institutions nationales et autres acteurs clés dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans et des Projets territoriaux de développement dans les zones de montagne et les zones arides et semi-arides.

Produit 5.3 : Les capacités en matière d'élaboration et de coordination des stratégies et programmes d'atténuation et adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques naturels et technologiques sont développées et renforcées

Des études et des analyses stratégiques seront conduites avec l'appui de la FAO et du PNUD. Un programme de renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'élaboration et de coordination des stratégies et programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques naturels et technologiques sera mis en place avec la contribution de l'ONUDI.

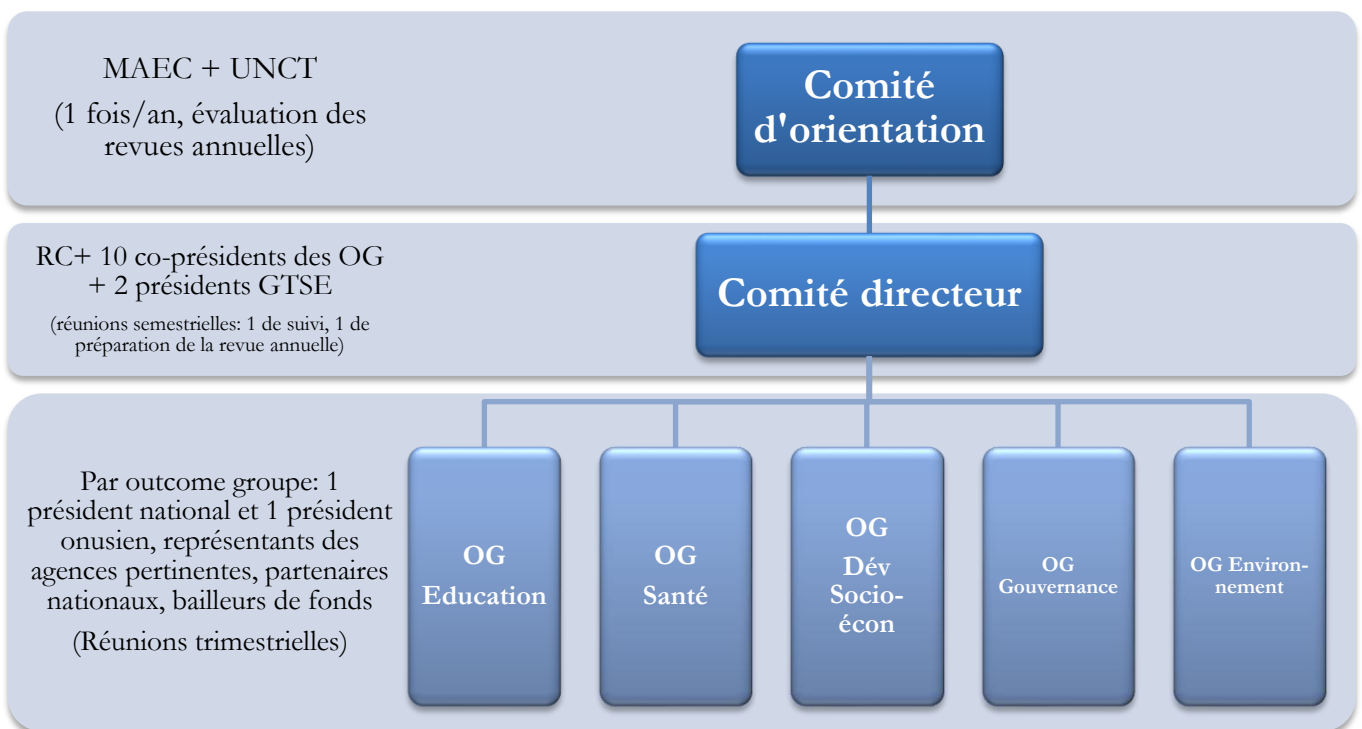
Produit 5.4 : les capacités des acteurs clés pour l'accès au fonds sont renforcées pour accompagner l'opérationnalisation de la Charte EDD

Le PNUD, l'ONUDI et la FAO contribueront au renforcement des capacités des acteurs locaux pour leur faciliter l'accès aux mécanismes de mobilisation des financements en relation avec l'environnement et le développement durable pour accompagner l'opérationnalisation de la CNEDD.

4. Gestion des programmes et responsabilités

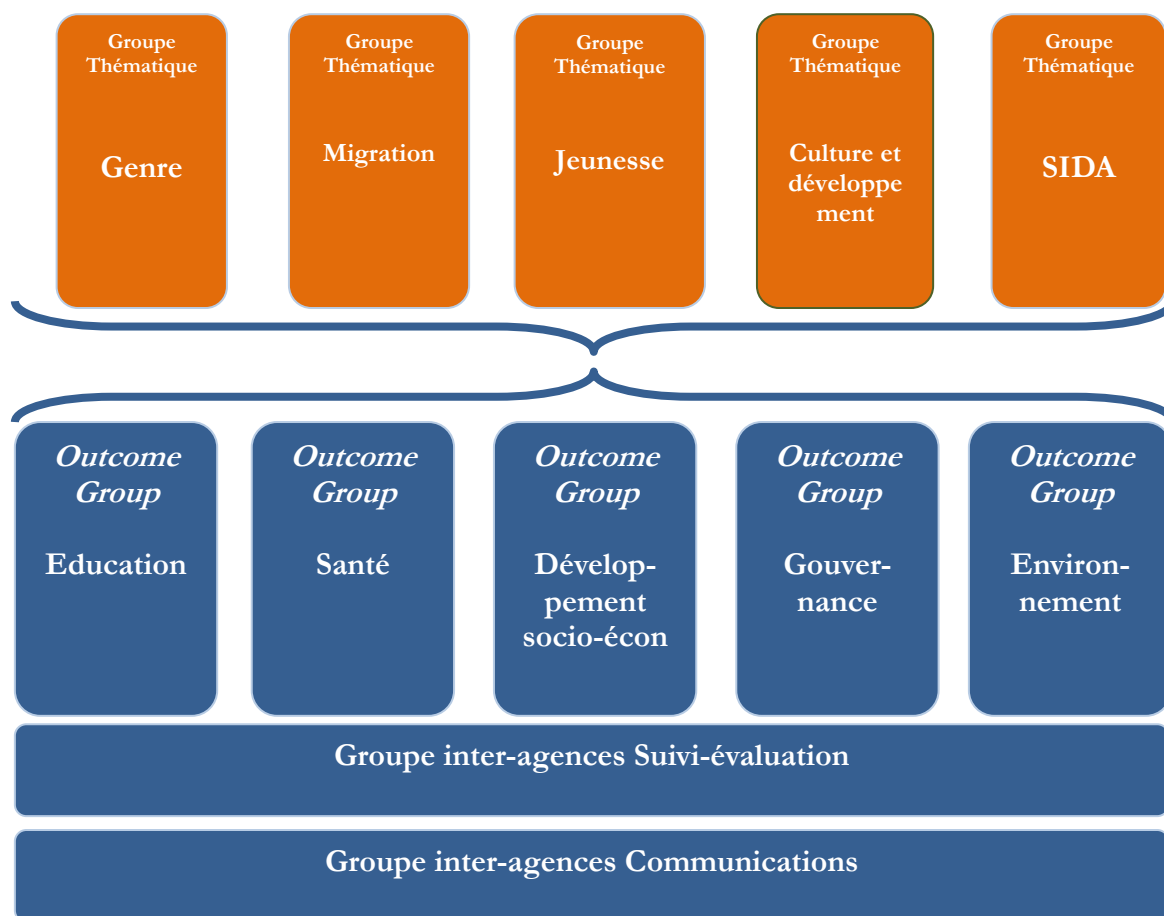
Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Les ministères, les ONG nationales et internationales et les Agences des Nations Unies mettent en œuvre les activités programmatiques. Le Plan d'action commun relatif à l'UNDAF est mis en œuvre par le biais des plans annuels de travail et/ou des descriptifs de projets qui exposent les résultats concrets à obtenir et font office d'accord entre les Agences des Nations Unies et les partenaires d'exécution sur l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les Agences des Nations Unies et les partenaires utilisent le minimum de documents nécessaire, c'est-à-dire le Plan d'action commun relatif à l'UNDAF signé et les plans de travail annuels/descriptifs de projets signés pour la mise en œuvre des activités programmatiques. Néanmoins, des descriptifs de projets peuvent être élaborés à partir des éléments pertinents du Plan d'action commun relatif à l'UNDAF et des plans annuels de travail en cas de nécessité.

La gestion concrète se fera au travers des instances suivantes :



- A- Un « **Comité d'orientation** », instance supérieure de pilotage au niveau national, se réunira une fois par an pour superviser la mise en œuvre de l'UNDAF dans son ensemble. A l'issue de la Revue annuelle de l'UNDAF, il décidera des mises à jour nécessaires de l'UNDAF et du Plan d'action et supervisera les évaluations à mi-parcours et finales. Ce comité inclura le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère des Finances et l'Observatoire national du développement humain, aux côtés de l'équipe des Nations Unies au Maroc.
- B- Un « **Comité directeur** » se réunira au moins une fois par semestre. Composé des Co-présidents des 5 « *Outcome Groups* » ainsi que du Groupe inter-agences suivi-évaluation, ce comité supervisera la mise en œuvre concrète du Plan d'action, examinera et validera les rapports de chaque « *Outcome group* », encouragera les approches et actions communes et, le cas échéant, suggèrera des affectations prioritaires des fonds disponibles dans le fonds commun.
- C- Des « **Outcome Groups** », comprenant tous les partenaires (Agences ONU, bailleurs de fonds, partenaires nationaux...) intéressés par la thématique identifiée et désireux de participer aux actions conjointes. Ces groupes développeront les sous-composantes du Plan d'action, assureront leur mise en œuvre et leur suivi-évaluation, présenteront des rapports périodiques au Comité directeur, identifieront les contraintes et opportunités dans la mise en œuvre du Plan d'action. Ces groupes, qui se réunissent trimestriellement, sont

complétés par des **groupes thématiques** (Genre, Jeunesse, Migration, VIH/SIDA, Culture et développement) et des **groupes de travail** (Communication, Suivi-évaluation, Services communs).



L'Equipe de Pays des Nations Unies au Maroc s'engage à élaborer un Code de conduite qui intégrera les modalités d'interaction et d'appui entre les structures soutenant ces 3 types d'instances.

Les rôles et responsabilités des Agences ONU dans le contexte des accords de financement commun ou de financement des programmes communs (par exemple, lorsqu'il y a un financement unique et que les Agences assument le rôle d'Agences ONU participant, ou en tant qu'Agent de gestion ou Agent administratif) sont définis dans les documents spécifiques régissant ces accords relatifs aux programmes communs, tels les mémorandums d'accord ou tout autre document exposant les principes et processus de gestion et les mécanismes d'allocation des ressources dans le cadre du financement unique.

Le représentant de chaque Agence ONU dans le pays doit rendre compte à ses supérieurs des ressources reçues par sa propre Agence, conformément à la réglementation et aux règles financières pertinentes de son Agence. Ces ressources sont soumises à des procédures d'audit externes et internes définies propres à l'Agence.

En cas d'application de l'Approche harmonisée des transferts monétaires (HACT), chaque Agence est soumise aux procédures « standards » relevant de cette approche (exemple : macro-évaluations/micro-évaluations).

Les espèces sont transférées aux partenaires d'exécution sur la base des plans annuels de travail convenus entre les partenaires d'exécution et les Agences ONU. Les espèces transférées pour la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de travail annuels peuvent être versées par les Agences au travers des modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement aux partenaires d'exécution:
 - a. avant le début des activités (transfert direct d'espèces), ou
 - b. après l'achèvement des activités (remboursement);

2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations des partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le partenaire d'exécution responsable désigné ;
3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux parties tierces au titre des obligations des Agences des Nations Unies pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué tous les trimestres ou après l'achèvement des activités. Les Agences ONU ne sont pas tenues de rembourser les dépenses engagées par les partenaires d'exécution lorsque le montant de celles-ci excède celui autorisé. Après l'achèvement de toute activité, le solde des fonds est remboursé ou affecté à d'autres programmes en vertu d'un accord mutuel entre le partenaire d'exécution et l'Agence des Nations Unies. Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements, ainsi que la dimension et la fréquence des activités d'assurance de l'efficacité des fonds versés peuvent varier en fonction des conclusions tirées des examens des capacités de gestion des finances publiques s'il s'agit d'un partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation des capacités de gestion financière des partenaires d'exécution si ces derniers sont extérieurs aux Nations Unies. Un consultant qualifié, par exemple, un cabinet d'expertise comptable choisi par les Agences ONU peut conduire cette évaluation, à laquelle participe le partenaire d'exécution. Ce dernier peut aussi participer à la sélection du consultant. Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements, ainsi que la dimension et la fréquence des activités d'assurance de l'efficacité des fonds versés sont susceptibles d'être révisés au cours de l'exécution du programme, sur la base des conclusions du suivi des programmes, du suivi et des rapports financiers et des audits.

5. Ressources et stratégies de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre du Plan d'action relève prioritairement de la responsabilité de chaque Agence concernée, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de ses ressources propres ou régulières. Le Gouvernement (voir chapitre 8) appuiera la mobilisation de ces ressources.

Dans le cadre de ce Plan d'action, des stratégies complémentaires de mobilisation seront lancées, en particulier pour ce qui concerne la mise en place des programmes conjoints ou la participation à des initiatives régionales.

Enfin, ce Plan d'action donne aux Nations Unies au Maroc l'opportunité d'établir pour la période 2012-2016 un Fonds commun qui permettrait de mobiliser des ressources additionnelles afin de combler le déficit existant pour le financement de tout ou d'une partie du Plan d'action.

La somme totale indicative que les Agences des Nations Unies pourront contribuer à l'obtention des effets escomptés dans les 5 domaines de coopération retenus est de 147.732.000 USD. A ce stade, les ressources disponibles pour l'ensemble des Agences pour la période d'exécution de l'UNDAF sont estimées à environ 76.979.500 USD, dont une partie importante accordée par le FIDA au Gouvernement du Maroc à titre de prêt. C'est ainsi qu'une somme indicative de 70.752.500 USD devra être mobilisée par les Agences ONU pendant les cinq prochaines années.

| <i>Outcome 1</i> Education | <i>Outcome 2</i> Santé | <i>Outcome 3</i> Développement socio-économique | <i>Outcome 4</i> Gouvernance | <i>Outcome 5</i> Environnement |
|--|--|--|--|--|
| Budget Disponible USD 2.056.750 | Budget Disponible USD 11.656.750 | Budget Disponible USD 46.242.000 | Budget Disponible USD 6.084.000 | Budget Disponible USD 10.940.000 |
| Ressources à mobiliser USD 8.200.000 | Ressources à mobiliser USD 11.600.000 | Ressources à mobiliser USD 19.895.500 | Ressources à mobiliser USD 14.030.000 | Ressources à mobiliser USD 17.027.000 |
| Budget total estimé : USD 10.256.750 | Budget total estimé : USD 23.256.750 | Budget total estimé : USD 66.137.500 | Budget total estimé : USD 20.114.000 | Budget total estimé : USD 27.967.000 |

Notes : les montants ci-dessus sont des estimations. Les montants réels dépendront de la disponibilité des ressources des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies, ainsi que des contributions des partenaires de financement ; les budgets disponibles comprennent les ressources propres (assignées/de base) des Agences.

Répartis par Agence, les montants nécessaires pour l'atteinte des Effets et Produits se présentent comme suit :

| | OG Education | | OG Santé | | OG Dev Socio-Econ | | OG Gouvernance | | OG Environnement | |
|-----------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| | Ressources Propres | Ressources à mobiliser | Ressources Propres | Ressources à mobiliser | Ressources Propres | Ressources à mobiliser | Ressources Propres | Ressources à mobiliser | Ressources Propres | Ressources à mobiliser |
| FAO | | | \$1 400 000 | \$400 000 | \$1 000 000 | \$2 000 000 | | | \$3 000 000 | \$2 000 000 |
| FIDA | | | | | \$36 150 000 | | | | | |
| OIM | | | | \$300 000 | | \$4 000 000 | | \$5 000 000 | | |
| OMS | | | \$3 000 000 | \$4 000 000 | | | | | | |
| ONUDI | | | | | | \$1 000 000 | | | \$6 200 000 | |
| ONUFEMMES | | | | | \$1 500 000 | | \$1 900 000 | | \$100 000 | |
| ONUSIDA | | | \$1 000 000 | \$500 000 | | | | | | |
| PNUD | | | | | \$1 000 000 | \$2 000 000 | \$1 800 000 | \$3 000 000 | \$1 200 000 | \$14 000 000 |
| UNESCO | \$500 000 | \$2 500 000 | | | \$126 250 | \$295 500 | \$275 000 | \$630 000 | \$440 000 | \$1 027 000 |
| UNFPA | \$150 000 | \$500 000 | \$4 600 000 | \$1 200 000 | \$3 100 000 | \$4 100 000 | \$150 000 | \$200 000 | | |
| UNHCR | \$500 000 | | \$750 000 | | \$1 250 000 | | \$750 000 | | | |
| UNICEF | \$906 750 | \$5 200 000 | \$906 750 | \$5 200 000 | \$2 115 750 | \$6 500 000 | \$1 209 000 | \$5 200 000 | | |
| | \$2 056 750 | \$8 200 000 | \$11 656 750 | \$11 600 000 | \$46 242 000 | \$19 895 500 | \$6 084 000 | \$14 030 000 | \$10 940 000 | \$17 027 000 |
| | \$10 256 750 | | \$23 256 750 | | \$66 137 500 | | \$20 114 000 | | \$27 967 000 | |

Les ressources ordinaires/principales et autres/connexes/extrabudgétaires indiquées n'incluent pas le financement répondant aux fonds appelés en raison d'une situation d'urgence dont les montants éventuels viendront donc s'ajouter à ces montants.

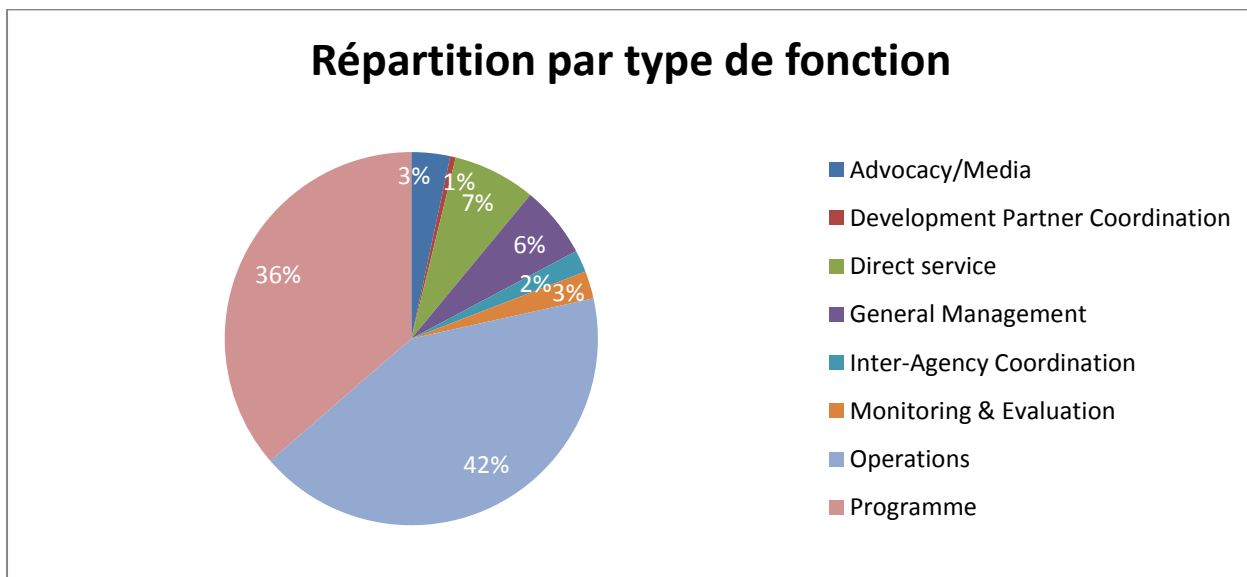
Les Agences ONU fournissent un appui à l'élaboration et la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan d'action de l'UNDAF, lequel peut recouvrir l'appui technique, l'assistance en espèces, l'approvisionnement, les produits de base et le matériel, les services d'achats, le transport, les fonds visant à la mobilisation, la recherche et les études, les services de consultation, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes, les activités de formation et l'appui au personnel. Cet appui peut être fourni en partie à des organisations non gouvernementales et de la société civile, dans le cadre des plans de travail annuels et des descriptifs de projets prévus individuellement.

Un appui complémentaire pourra être fourni sous la forme d'accès au système global d'informations géré par les Agences, au réseau des bureaux de pays des Agences et aux bases de données spécialisées, notamment le fichier des consultants et des fournisseurs de services liés au développement, et l'accès à l'appui fourni par les institutions spécialisées, les Fonds et Programmes des Nations Unies. Ces derniers désignent le personnel et les consultants qui seront chargés de l'élaboration des programmes, de l'appui aux programmes, de l'assistance technique, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation. Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme, les fonds des Agences sont affectés par année civile et tel que prévu par le Plan d'action commun. Les budgets sont examinés et exposés en détails dans les plans de travail annuels et les descriptifs de projets. Par consentement mutuel entre le gouvernement et les Agences, les fonds des donateurs des Nations Unies au Maroc n'étant pas affectés à des activités en particulier peuvent être réaffectés à d'autres activités programmatiques.

S'agissant des transferts directs d'espèces ou des remboursements, les Agences ONU ayant adopté l'Approche harmonisée des transferts monétaires notifient aux partenaires d'exécution le montant qui leur est accordé et décaissent les fonds aux partenaires d'exécution sous 90 jours. S'agissant des versements effectués directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations des partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le partenaire d'exécution responsable désigné ; ou aux fournisseurs ou tierces parties au titre des obligations des Agences pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution, les Agences ONU effectuent les versements sous 90 jours. Les Agences n'ont pas de responsabilité directe lorsque des accords contractuels sont conclus entre le partenaire d'exécution et une tierce partie. Lorsque les Agences ou une autre organisation des Nations Unies au Maroc fournissent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi des programmes, le suivi financier et les audits seront entrepris conjointement ou en coordination avec les Agences concernées.

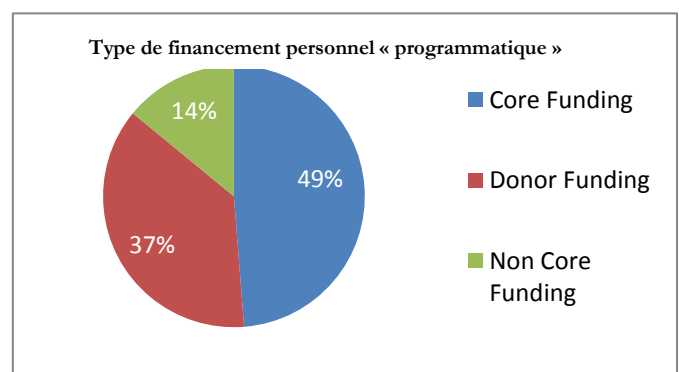
Dans le cadre de l'élaboration de ce Plan d'action, les Agences ONU concernées ont mené un exercice d'analyse des capacités en matière de leurs ressources humaines. Une évaluation du profil, du type, de la qualité et de l'effectif du personnel œuvrant par *Outcome*, a permis de jauger les avantages comparatifs des Nations Unies par rapport au choix des *Outcomes* et *Outputs* et d'identifier certains domaines d'expertise méritant un renforcement particulier.

Ainsi, à la veille de l'entrée en vigueur du présent Plan d'action³, une analyse préliminaire des capacités a permis de dégager le constat suivant :



Plus de 220 personnes travaillent comme salariés pour les Agences ONU au Maroc, dont 20% d'expatriés et 80% de nationaux. Sur ce total, 42% assurent des fonctions d'appui opérationnel telles l'administration, la finance, le transport, etc. Dès lors, la majeure partie, soit environ 120 personnes, traitent les questions d'ordre programmatique, que ce soit dans une capacité de management, de coordination, de gestion de projet, d'expert, d'appui technique,...

Près de la moitié de ce personnel – dit « de programme » – est rémunéré sur les fonds propres des Agences, la majorité de ces postes pouvant être considérés comme structurels. Plus de la moitié des postes de programme s'interprètent donc comme de l'appui ponctuel, leur financement trouvant ses origines dans des ressources extrabudgétaires et le financement direct par les bailleurs de fonds, ce dernier essentiellement pour le soutien des postes JPO et VNU.



³ Les chiffres qui suivent ont été développés sur la base d'une enquête menée auprès des Agences ONU au Maroc en octobre – novembre 2011, extrapolés à partir d'une réponse de plus de 90% des Agences, Fonds et Programmes.

Les résultats de l'analyse des compétences du staff de programme des Nations Unies au Maroc, répartis par *Outcome Groups*, sont présentés en annexe 3 de ce document.

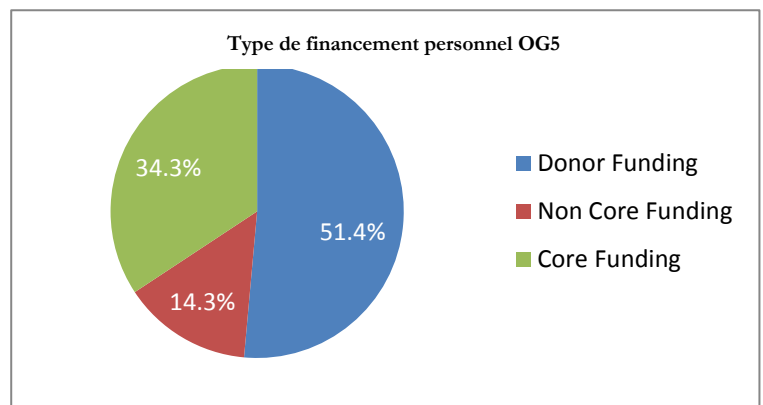
De manière générale, on peut constater que, dans l'appui aux activités contribuant à l'atteinte des résultats des *Outcomes* 1 à 4, les Nations Unies au Maroc disposent non seulement d'un nombre satisfaisant de personnes ayant les compétences requises, spécifiques aux secteurs, mais également des qualités d'expertise pouvant davantage garantir l'intégration de thématiques transversales dans les actions, tout en cherchant des complémentarités avec les autres *outcomes*.

De ces 120 personnes environ:

- 60 personnes dédient leur temps de manière parfois complète mais majoritairement partielle aux activités relevant de l'*Outcome* 1 - Education, pour un équivalent d'un peu moins de 14 personnes à temps plein.
- 54 personnes dédient leur temps de manière parfois complète mais majoritairement partielle aux activités relevant de l'*Outcome* 2 – Santé, pour un équivalent de plus de 14 personnes à temps plein.
- 89 personnes dédient leur temps de manière parfois complète mais majoritairement partielle aux activités relevant de l'*Outcome* 3 - Vulnérabilités, pour un équivalent de plus de 28 personnes à temps plein.
- 82 personnes dédient leur temps de manière parfois complète mais majoritairement partielle aux activités relevant de l'*Outcome* 4 – Gouvernance démocratique, pour un équivalent de près de 24,5 personnes à temps plein.

Cependant, cette analyse a également révélé que le personnel travaillant sur les activités contribuant à l'atteinte de l'*Outcome* 5 – Environnement est insuffisant, tant en nombre qu'en diversité et qualité des compétences. Fin 2011, 37 personnes travaillent autour des activités contribuant à l'atteinte de cet *Outcome*. La majorité ne travaillant que très partiellement sur cette thématique, le temps total alloué équivaut seulement à environ 7,5 temps plein.

Bien que les Nations Unies au Maroc puissent s'appuyer sur des personnes expertes en environnement, changement climatique et réduction des risques aux catastrophes – que ce soit dans le pays ou depuis les agences non résidentes ou encore les bureaux régionaux – leur nombre demeure limité. De surcroît, à la lumière de l'importance et de l'ampleur que cette thématique est en train de prendre, il y a lieu d'élargir cette cohorte, tant par des embauches directes que par des formations spécifiques du personnel existant.



Par ailleurs, le financement de cette partie du personnel s'avère plus précaire que pour les autres groupes, avec seulement 34% de financement sur des ressources propres.

Afin de répondre à certaines insuffisances en matière de compétences, les stratégies RH des Agences des Nations Unies au Maroc s'appuieront sur les recommandations du Comité directeur de l'UNDAF. Ces recommandations seront le résultat d'analyses similaires qui se feront de manière périodique durant toute la mise en œuvre du présent Plan d'action.

6. Communication

Une communication cohérente sur les questions clés de développement, en particulier celles sur lesquelles se concentrent les activités des Agences ONU, est essentielle au plaidoyer et à la mobilisation de fonds. Par ailleurs, l'enquête sur l'image des Nations Unies dans la région Moyen Orient/Afrique du Nord réalisée en 2010 a démontré que des efforts sont nécessaires pour inverser certaines perceptions négatives dans la région en général et au Maroc en particulier.

Les Nations Unies au Maroc ont développé en 2010 une stratégie de communication qui a trois objectifs: i) mobiliser les Agences pour renforcer la visibilité de leurs actions en appui à l'atteinte des OMD, ii) mobiliser les parties prenantes de la société et créer des partenariats novateurs pour contribuer à la réalisation des OMD, iii) veiller à l'efficacité et à la visibilité des activités conjointes ONU et capitaliser sur les bonnes pratiques à travers la réalisation de supports de communication. Cette stratégie a trois axes principaux : communication interne et externe et communication pour le développement. Au niveau interne, la stratégie vise l'amélioration des moyens d'information et de communication dans le but d'assurer que tout le personnel des Nations Unies ait une compréhension commune de la vision des Nations Unies au Maroc et des moyens pour la réaliser. Au niveau externe, cette stratégie vise à mettre en valeur et à promouvoir l'action et la valeur ajoutée des Nations Unies au Maroc notamment en matière d'expertise en développement humain durable et d'accélération de l'atteinte des OMD. La communication pour le développement conçoit la communication comme un outil facilitant la participation et la prise en charge par les communautés de leur propre développement. Elle se focalisera sur le plaidoyer ainsi que sur le renforcement des capacités du parlement nouvellement élu et des partis politiques.

Cette stratégie de communication cible le personnel des Nations Unies, les membres du gouvernement, les media, la société civile, les universités et les centres de recherche et le secteur privé. Les messages seront essentiellement axés sur le développement humain en général et la réalisation des OMD en particulier. Les types de canaux utilisés pour véhiculer les messages seront : i) le canal institutionnel (structures publiques et privées), ii) le canal « media » ou médiatique (organes médiatiques et nouvelles technologies de la communication tels la télévision, la radio, la presse écrite, l'affichage, la presse électronique et Internet), iii) le canal socio-traditionnel ou socio-culturel : leaders d'opinion (présidents de communes, notables, comédiens, ambassadeurs de bonne volonté) et autres réseaux informels, traditionnels et populaires. Plusieurs outils/supports seront utilisés : bulletin d'information des Nations Unies, publications, films, affiches, médias sociaux, expositions, évènementiel, enregistrements audio, internet, media traditionnels, cartes de vœux etc.

L'opérationnalisation de la stratégie sera orchestrée à deux niveaux :

- Au niveau du **Groupe de communication des Nations Unies** (GCNU) constitué des points focaux en communication des Agences ONU sous la présidence d'un Chef d'agence appuyé par un(e) coordinateur (-trice) spécialiste en communication d'une Agence. Le GCNU proposera annuellement aux Chefs d'agences ONU et au Coordonnateur résident un plan d'action annuel en matière de communication qui sera financé par le budget de la Coordination et les contributions des Agences. Ce plan d'action des Nations Unies au Maroc ne se substitue pas aux actions de communication propres à chaque Agence.
- Au niveau de chaque Agence ONU, la communication prendra en considération les spécificités de l'Agence et les résultats de l'UNDAF auxquels elle contribue à travers les différents programmes qu'elle réalise. Les actions à ce niveau seront menées en fonction des besoins programmatiques pour contribuer aux résultats escomptés définis par l'Agence et l'Equipe de pays.

7. Suivi et évaluation

Le Plan d'action de l'UNDAF opérationnalisera le plan de suivi-évaluation de l'UNDAF. Le Plan d'action vise à accroître la cohérence et la simplicité, et à réduire les coûts de transaction, mais les obligations des Agences ONU en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports à présenter à leurs organes directeurs et aux donateurs n'en sont pas pour autant diminuées.

Le suivi et l'évaluation concernent deux aspects : 1) le suivi de la performance des Agences ONU et des partenaires d'exécution et 2) le suivi de la situation nationale (c'est-à-dire les indicateurs de développement humain du pays, en particulier dans les domaines où les Nations Unies soutiennent les priorités nationales de développement).

Les résultats planifiés seront suivis de façon conjointe par les « *Outcome Groups* », le Groupe inter-agences de Suivi-évaluation et le Comité directeur. Un plan de suivi-évaluation est annexé au présent Plan d'action. Le suivi et bilan des effets, des produits et éventuellement des activités planifiées se feront pendant les réunions conjointes à la mi-année et en fin d'année avec les divers partenaires et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

D'autre part, les *Outcomes Groups*, avec le support du Groupe Suivi-évaluation analyseront durant leurs réunions les résultats des programmes et les leçons apprises pour assurer la mise en œuvre effective des programmes et projets. Le suivi fera régulièrement référence au cadre des résultats et au plan de suivi-évaluation de l'UNDAF.

L'information nécessaire pour faire le suivi de la performance sera compilée dans la base de données « diMonitoring »⁴, mise à jour régulièrement. Cette base de données sera corrélée avec les bases de données des différents ministères et acteurs impliqués. Par ailleurs, le système d'information national de routine sera renforcé dans le cadre de l'UNDAF au niveau national et décentralisé (régional), afin de produire des rapports réguliers pour le suivi des progrès nationaux et régionaux.

Les visites de terrain avec les partenaires constitueront un moyen clé de suivi de la performance des programmes et elles seront planifiées sur la base des résultats à atteindre. Les rapports de mission de terrain seront produits selon les standards de l'Agence, formulés en fonction des résultats atteints et compilés.

Un Plan intégré de suivi-évaluation (IMEP) qui définit, sur cinq ans, les études, recherches et évaluations, les systèmes de suivi, les mécanismes de collecte des données, les actions de renforcement des capacités en suivi-évaluation, et les publications prévues sera élaboré et aligné au plan de suivi-évaluation de l'UNDAF. L'identification des études et recherches de l'IMEP se fera à partir des activités identifiées par les Agences pour l'atteinte des résultats escomptés en fin de cycle, aussi bien au niveau du programme de pays qu'au niveau de l'UNDAF. Des évaluations à mi-parcours et en fin de cycle du programme de pays et de l'UNDAF mesureront la performance et les résultats des programmes ainsi que les résultats et les processus de la programmation, y compris de la programmation conjointe.

L'IMEP sera décliné par la suite en Plans intégrés de suivi-évaluation annuels ou bi-annuels au niveau de chaque Agence concernée, et révisé lors des revues annuelles, à mi-parcours et en de fin de cycle. L'IMEP sera suivi lors des réunions programmes et il sera mis à jour régulièrement par le Groupe inter-agences suivi-évaluation. Les rapports d'études, de recherches et d'évaluations, y compris leurs termes de référence, seront produits en tenant compte des standards de qualité de l'Agence ONU commanditaire dans ce domaine. Le contrôle de la qualité des études et évaluations, ainsi que de leurs termes de référence, sera réalisé par le/la chargé(e) de programme/projet en question, le/la responsable suivi-évaluation de l'Agence en charge, et au besoin par le Groupe inter-agences suivi-évaluation. L'IMEP, ainsi que les études et les évaluations et leurs termes de références, seront partagés avec l'UNDG régional pour information.

En ce qui concerne les transferts monétaires, les partenaires d'exécution conviennent de coopérer avec les Agences pour suivre l'ensemble des activités soutenues financièrement, et de faciliter l'accès aux données financières pertinentes et au personnel chargé de l'administration des espèces versées par les Agences. A cette fin, les partenaires d'exécution approuvent ce qui suit :

⁴La base de données « diMonitoring » constitue un nouvel outil pour la gestion des données basé sur l'internet qui permet d'assurer un suivi de plans nationaux de développement. Cet outil fonctionne grâce à la technologie de la base des données « DevInfo ».

1. Examens périodiques sur place et contrôles ponctuels des données financières effectués par les Agences des Nations Unies ou leurs représentants ;
2. Suivi programmatique des activités à la lumière des normes et orientations des Agences des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain ;
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque Agence ONU, en collaboration avec d'autres Agences ONU (si elles le souhaitent, en consultation avec le ministère chargé de la coordination concerné) met en place un plan annuel d'audits, en accordant la priorité aux audits des partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les Agences des Nations Unies, et aux partenaires dont les capacités de gestion financière doivent être renforcées.

Pour faciliter les activités d'assurance liées aux transferts monétaires, les partenaires d'exécution et les Agences ONU peuvent convenir d'utiliser un outil de contrôle financier et de suivi des programmes, permettant de partager les données et l'analyse ;

L'audit des partenaires d'exécution nationaux (gouvernementaux, de la société civile ou autres) pourra être effectué soit par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques ou par le biais du secteur privé, national ou international, selon les normes et les fréquences préconisées par les Agences des Nations Unies.

8. Engagements du gouvernement

L'objectif de l'UNDAF comme de son Plan d'action est de contribuer aux priorités nationales de développement. Le rôle de chef de file du gouvernement est primordial et cette section expose ses engagements vis-à-vis des priorités nationales de développement soutenues par les Agences des Nations Unies.

Le gouvernement du Maroc – appuyé par les Nations Unies et autres partenaires techniques et financiers – assure le suivi des priorités nationales de développement dans le pays. Il s'engage, dès lors, à organiser périodiquement des réunions d'examen et de planification des programmes sur les priorités nationales de développement soutenues par les Agences ONU et, si nécessaire, à faciliter la participation des donateurs, des ONG, de la société civile et autres partenaires de développement.

Pour ce faire, le gouvernement continuera à appuyer ou établir des structures de coordination nationales/régionales, à appuyer et diriger les structures de gouvernance communes au gouvernement/Nations Unies telles qu'évoquées au chapitre 4 du présent document.

Le Gouvernement s'engage à faciliter les visites périodiques de terrain ainsi que le suivi des activités du PAC par les responsables officiels des Agences ONU, afin d'évaluer l'état d'avancement des programmes/projets et de collecter des informations/données pour leur suivi-évaluation.

Lors de l'organisation de réunions liées aux revues périodiques des programmes et à la planification en général, y compris les revues annuelles et la Revue à mi-parcours (RMP), le Gouvernement encouragera et facilitera la participation des donateurs, des Agences ONU et des ONG/de la société civile, selon les cas.

Le Gouvernement mettra à disposition tout le personnel, les bâtiments, les équipements, l'assistance technique et les fonds, récurrents et non-récurrents nécessaires à la mise en œuvre du PAC, à l'exception de ceux fournis par les Agences ONU, des Organisations internationales ou des Agences de coopération bilatérale ou encore des Organisations non gouvernementales.

Le Gouvernement soutiendra les efforts des Agences ONU pour collecter les fonds requis pour couvrir les besoins financiers du programme de coopération et collaborera avec les Agences, en encourageant les éventuels bailleurs de fonds à financer les projets dont le financement n'est pas assuré et en avalisant les efforts des Agences visant à collecter des fonds pour le PAC provenant du secteur privé au niveau national et international.

Conformément aux dispositions des Articles pertinents des Accords de Base mentionnés au chapitre 2, les Agences des Nations Unies, leurs avoirs, revenus et autres biens seront exonérés de tous impôts directs, taxes sur valeur ajoutée, droits, péages ou redevances. Les articles importés ou exportés par les Agences pour la réalisation de leur mission bénéficient de la franchise des droits et taxes à l'importation et à l'exportation.

Les matériels, équipements et véhicules fournis par les Agences des Nations Unies sont destinés aux programmes et projets. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une utilisation autre que celle consignée dans le présent Plan d'action. De manière à suivre les mouvements et l'utilisation du matériel et des équipements pendant la durée du UNDAF, un système de contrôle sera défini pour chaque programme. Les Ministères et/ou Institutions officielles concernés conviendront avec les Agences du type et de la fréquence des documents à fournir.

Sans que cela ne porte atteinte aux clauses générales précédentes, le Gouvernement assumera toute responsabilité pour les véhicules mis à sa disposition par les Agences des Nations Unies dans le cadre de son Programme de Coopération.

Le Gouvernement assumera la responsabilité de traiter toute réclamation qui pourrait être engagée par des tiers contre les Agences des Nations Unies, leurs agents, leurs conseillers et leur personnel. Les Agences, leurs agents, leurs conseillers et leur personnel ne seront tenus responsables d'aucune plainte ou recours résultant de la mise en œuvre de cet accord, sauf si le Gouvernement et les Agences s'accordent pour reconnaître que ces plaintes ou recours résultent d'une négligence avérée ou d'un comportement inapproprié des conseillers, agents et membres du personnel.

En ce qui concerne les transferts en espèces effectués par les Agences des Nations Unies, le Gouvernement désignera les références des comptes bancaires des organismes et institutions autorisés à recevoir ces fonds. Ces organismes et

institutions utiliseront ces fonds en conformité avec la réglementation nationale et les règlements/procédures des Agences des Nations Unies, en garantissant tout particulièrement que les fonds avancés soient dépensés selon des budgets conjointement approuvés auparavant, et en s'assurant que les rapports détaillés et les comptes complets sont soumis aux Agences des Nations Unies dans un délai ne dépassant pas les 3 mois après réception des fonds. Tout solde inutilisé ou qui n'aurait pu être utilisé selon les prévisions faites au départ sera retourné aux Agences des Nations Unies. Tout transfert en espèces effectué pour des voyages, des émoluments, des honoraires ou autres frais sera comptabilisé aux mêmes taux que ceux utilisés par le Gouvernement mais, en tout état de cause, pas supérieur aux taux applicables au sein des Nations Unies au Maroc.

Un formulaire standard d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, reflétant les activités du plan de travail annuel, est utilisé par les partenaires d'exécution pour demander le déblocage des fonds, ou garantir que l'Agence des Nations Unies remboursera ou paiera directement les dépenses prévues. Les partenaires d'exécution utiliseront le formulaire pour rendre compte de l'utilisation des espèces reçues. Le partenaire d'exécution désigne le(s) fonctionnaire(s) habilité(s) à fournir des données bancaires, à demander des espèces et à certifier leur utilisation. Le formulaire est certifié par le(s) fonctionnaire(s) désigné par le partenaire d'exécution. Les espèces versées aux partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et dans les délais prévus par les plans de travail annuels.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les partenaires d'exécution appartenant à des organisations non gouvernementales nationales seront utilisées conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur, en conformité avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les espèces sont dépensées aux fins des activités prévues dans les plans de travail annuels, et que le rapport d'utilisation des espèces reçues est présenté à l'Agence ONU en question dans les six mois suivant la réception des fonds. Si l'une ou l'autre des réglementations, politiques et procédures nationales n'est pas compatible avec les normes internationales, les règles financières et autres de l'Agence, ainsi que les réglementations, politiques et procédures des Nations Unies au Maroc seront applicables.

Les espèces reçues par des partenaires d'exécution relevant d'ONG/OSC internationales et d'OIG seront utilisées conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les espèces sont dépensées aux fins des activités prévues dans les plans de travail annuels, et que le rapport d'utilisation des espèces reçues est présenté à l'Agence des Nations Unies dans les six mois suivant la réception des fonds.

Pour faciliter la conduite d'audits programmés et spéciaux, chaque partenaire d'exécution qui reçoit des fonds de l'Agence des Nations Unies permettra à celle-ci ou à son représentant d'accéder en temps utile à :

- Tous les rapports financiers présentant les enregistrements des transactions liées aux espèces fournies par l'Agence des Nations Unies, ainsi qu'aux documents s'y rapportant ;
- Tous les documents et membres du personnel concernés par le fonctionnement de la structure de contrôle interne des partenaires d'exécution à travers lesquels les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront communiquées aux partenaires d'exécution et à l'Agence des Nations Unies.

Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport d'audit publié par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'Agence des Nations Unies qui a versé des fonds et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audits avant de le présenter à l'Agence des Nations Unies.
- Prendre des mesures en temps utile pour donner suite aux recommandations formulées et acceptées dans l'audit. Rendre compte des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées aux Agences des Nations Unies et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques tous les trimestres

9. Autres dispositions

Le présent Plan d'action commun abroge et remplace les précédents Plan Cadre d'Opérations, connu par les sigles CPAP pour la période 2007- 2011 pour les Agences *ExCom* (PNUD, UNFPA, UNICEF). Les plans cadres des autres Agences, résidentes ou non au Maroc, soit fondés sur une durée différente, soit en décalage temporel avec le présent plan, seront progressivement alignés sur le cadre de ce Plan d'action.

Le Plan d'action de l'UNDAF peut être modifié par consentement mutuel, et par écrit.

Si un changement important intervient dans la situation et exige la modification des objectifs ou de la durée et de la dimension des éléments programmatiques prévus, le Gouvernement adressera une demande officielle aux Agences des Nations Unies concernés, par l'intermédiaire des représentants de chacun des Agences, Fonds et Programmes, et un amendement approprié au Plan d'action de l'UNDAF sera alors négocié. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant au titre du Plan d'action:

- (a) lorsque la partie défaillante est l'une des Agences des Nations Unies, le Gouvernement peut soit :
 - (i) suspendre l'exécution de ses obligations vis-à-vis de la partie défaillante, en envoyant à celle-ci une notification écrite à cet effet, ou
 - (ii) mettre un terme à ses engagements au titre du Plan d'action vis-à-vis de la partie défaillante en lui envoyant une notification écrite dans les soixante (60) jours; et
- (b) lorsque la partie défaillante est le Gouvernement, l'Agence, Fonds et Programme des Nations Unies vis-à-vis duquel le Gouvernement a été défaillant, soit individuellement ou conjointement avec d'autres Agences des Nations Unies, peut soit
 - (i) suspendre l'exécution de ses obligations en envoyant une notification écrite à cet effet à la partie défaillante, ou
 - (ii) mettre un terme à ses engagements au titre du Plan d'action en lui envoyant une notification écrite dans les soixante (60) jours.

Tout différend survenant entre le Gouvernement et une Agence des Nations Unies sera réglé conformément aux dispositions prévues par l'Accord de base que l'Agence a conclu avec le Gouvernement, comme indiqué à la partie 2 du Plan d'action de l'UNDAF. Tout différend survenant au sein des Agences des Nations Unies sera réglé exclusivement au sein des Nations Unies au Maroc au travers des approches définies par le mécanisme de règlement des différends approuvés par le GNUD.

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions prévues par les accords pour la coopération et l'assistance mentionnés au Chapitre 2. Le Gouvernement appliquera les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies aux biens, fonds et avoirs des Agences des Nations Unies et à ses fonctionnaires et consultants. En outre, le Gouvernement accordera aux Agences des Nations Unies, à leurs fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services au nom de ces Agences, Fonds et Programmes, les privilèges, immunités et facilités prévus par les accords pour la coopération et l'assistance conclus entre les Agences et le Gouvernement.

Le Gouvernement sera chargé de traiter toute réclamation pouvant être présentée par une tierce partie à l'encontre des Agences des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, conseillers et agents. Aucune Agence, Fonds ou Programme, ni aucun de leurs fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services en leur nom ne sera tenu pour responsable des réclamations ou responsabilités découlant des opérations menées dans le cadre des accords pour la coopération et l'assistance, sauf si le Gouvernement et une Agence en particulier s'accordent à dire que lesdites réclamations et responsabilités sont dues à une négligence ou à une faute grave de l'Agence en question, de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services en son nom.

- (a) Aucune disposition contenue dans cet accord ne sera interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités des organismes ou organisations des Nations Unies ou comme une acceptation de relever de la compétence des tribunaux nationaux pour le règlement des différends survenant dans le cadre de cet accord.
- (b) Aucune disposition contenue dans le présent document ou dans un document connexe ne sera interprétée comme une renonciation, expresse ou tacite, aux privilèges et immunités des organismes ou organisations des Nations Unies, prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le

cas, et aucune disposition de la Note verbale ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne sera interprétée ni appliquée de manière qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

Le Plan d'Action Commun relatif à l'UNDAF entrera en vigueur dès qu'il aura été signé par le Gouvernement et la majorité des Agences des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'action commun de l'UNDAF ce jour, le 13 décembre 2011, à Rabat, Maroc.



Plan d'Action Commun 2012-2016
Mardi 13 décembre 2011

 **NATIONS UNIES**
MAROC

| | | |
|---|--|--|
|  Aloys Kamuragiye Représentant UNICEF  |  Mieko Yabuta Représentante UNFPA  |  Philippe Quégu Représentant UNESCO  |
|  Jean-Luc Bernard Représentant p.i. FAO  |  Said Youssouf Représentant OMS  |  Jean-Luc Bernard Représentant ONUDI  |
|  Kamal Alami Administrateur ONUSIDA  |  Flavia Panseri Exécutive Coordinator UNV  |  Karima Bounemra Ben Soltane Directrice CEA  |
|  Maria Crisetti-Largillière Directrice OIT  |  Monceyf Fadili Conseiller UN-Habitat  |  Leila Jane Nassif Représentante UNHCR  |
|  Alia Al-Dalli Représentant Résident Adjointe UNDP  |  Leila Rhiwi Directrice Régionale pour l'Afrique du Nord p.i. ONUFEMMES  |  Leif Villadsen Représentant UNODC  |
|  Chakib Belhassan Directeur UNOPS  |  Anke Strauss Représentante OIM  | |
|  Nasser Bourita Secrétaire Général Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération | |  Bruno Pouezat Coordonnateur Résident des Nations Unies |

Annexe 1. Matrice de résultats du Plan d'action commun de l'UNDAF

Effet 1 : Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation

| | Agences ONU | Partenaires | Indicateurs, baselines, cibles | Sources de vérification | Risques & hypothèses |
|--|----------------|--|---|--------------------------|----------------------|
| Produit 1.1 : Les contraintes socio-économiques et éducatives limitant l'accès et la rétention à une éducation de base* de qualité de la population vulnérable sont réduites. | | | <p>Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'appui social (dar taliba/talib, internat et cantine scolaire) :</p> <p>Baseline:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantines scolaires 2011 : 85080 - Internats 2011 : 81044 - dar taliba/talib 2011 : 48738 <p>Cible:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantines scolaires 137023 - Internats 130522 - dar taliba/talib 78494 | Statistiques du MEN/DSSP | |
| | | | <p>Nombre d'éducateurs/éducatrices de préscolaire formés.</p> <p>Baseline: 15.000</p> <p>Cible:20.000</p> | | |
| Axe d'intervention 1.1.1: Mobilisation/sensibilisation pour la création des classes pour l'éducation de la petite enfance (0-3 ans) et l'éducation préscolaire (4-5 ans), et renforcement des capacités des éducatrices y compris la matière des droits de l'enfant. | UNICEF, UNESCO | MEN, EN, MJS, MI (DGCL/IND H), ONG, (en partenariat avec FMPS) | | | |
| Axe d'intervention 1.1.2: Renforcement des mesures | UNFPAU NHCR | MEN, EN, ONGs | | | |

| | | | | | |
|---|------------------------------|--|--|--|--|
| <p>éducatives pour l'accès et la rétention des enfants et des jeunes à besoins spécifiques et désavantagés (enfants souffrant d'handicaps, enfants des rues, enfants incarcérés, enfants de familles nomades, enfants abandonnés, filles, réfugiés, migrants, victimes des catastrophes, milieu rural et périurbain, régions enclavées, enfants au travail).</p> | UNICEF OIM | (en partenariat avec MDSSF, MJ) | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.1.3 : Appui technique aux politiques de protection sociale pour réduire des contraintes socioéconomiques (plaidoyer, mobilisation des partenaires, étude/évaluation sur les mesures en place (Ex le programme de transfert monétaire conditionnel, bourse pour les réfugiés, l'appui pour les enfants non/dé scolarisé etc).</p> | UNICEF | <p>MEN (en partenariat avec le INE*/CSE)</p> <p>*Instance Nationale d'Evaluation</p> | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.1.4: Passerelle et adéquation entre Education/formelle/formation professionnelle/institution d'apprentissage et de formation y compris centre de protection de l'enfance.</p> | UNESCO UNFPA UNICEF | MEN, INE/CSE, MFP, EN, ONGs | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.1.5 : Prévention et lutte contre la violence à l'école et la promotion de civisme.</p> | UNFPA, UNICEF, ONUSIDA | MEN, INE/CSE, EN, MI , ONGs | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.1.6 : Renforcement des actions de la protection de l'enfance, y</p> | UNICEF | MEN, MS | | | |

| | | | | | |
|---|--------|---------|--|--|--|
| compris la petite enfance. | | | | | |
| Axe d'intervention 1.1.7 : Renforcement des actions de santé scolaire par la prévention, le dépistage des enfants en situation d'handicap physique, des maladies infectieuses, des maladies chroniques et des troubles psychiques et la prise en charge de certains d'entre eux | UNICEF | MEN, MS | | | |
| Produit 1.2 : Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés. | | | Disponibilité de nouveaux programmes et manuels de l'enseignement primaire intégrant DH et genre Baseline: ND Cible: Curricula intégrant DH et genre disponible | Rapport d'évaluation des curricula (à prévoir, en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO) | Hypothèse : - Le volet 'pédagogie' reste prioritaire dans la réforme éducative. Risques : - Appliquer le curriculum du préscolaire aux établissements d'enseignement privé en l'absence d'une loi cadre de ce cycle. d'enseignement qui exige à tous les établissements d'appliquer un curriculum officiel - Difficulté de qualifier tous les éducateurs et éducatrices de l'enseignement coranique pour leur permettre de mettre en œuvre un curriculum officiel. - Cout des outils didactiques élaborés par rapport au pouvoir d'achat des enfants du préscolaire des zones précaires. |
| | | | Disponibilité des programmes et guides pédagogiques pour le préscolaire et pour les enfants aux besoins spécifiques* *enfants en situation d'handicap - y compris ceux du préscolaire - intégrés à l'établissement scolaire. Baseline: Non disponible Cible: Disponible | Rapport MEN collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et la FMPS. | |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de permettre un accompagnement de proximité aux enseignants pour s'approprier - les nouveaux programmes (programmes de primaire, préscolaire et enfants à besoins spécifiques). - Résistances aux changements- 6-difficultés de concevoir un système d'évaluation certificative au profit des enfants à besoin spécifiques. |
| <p>Axe d'intervention 1.2.1: Appui technique dans la révision/actualisation des curricula 2012, notamment le renforcement de l'aspect droits humains, citoyenneté, genre et axes transversaux dans les curricula et la vie scolaire et le développement des curricula pour préscolaire et pour les enfants handicapés.</p> | UNESC, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA | MEN CSE (en collaboration avec FMPS) | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.2.2: Renforcement des capacités des acteurs (inspecteurs et des enseignants) en matière d'évaluation à la lumière de l'approche par compétence.</p> | UNESCO UNICEF | MEN | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.2.3 : Appui technique pour la mise en place d'un cadre de référence national en matière d'innovation et le renforcement de la production et de la recherche pédagogique</p> | UNESCO UNICEF | MEN CSE EN | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.2.4 :</p> | UNESCO | MEN | | | |

| | | | | | |
|---|---|-------------------------|---|-------------------|--|
| Renforcement des capacités des enseignants et des inspecteurs en matière d'utilisation des TICS dans l'acte pédagogique. | | EN | | | |
| <p>Axe d'intervention 1.2.5 : Professionnalisation des acteurs éducatifs*, y compris l'appui technique aux centres de formation des cadres de l'enseignement à l'intégration de l'approche droits de l'homme et le genre.</p> <p>* tous acteurs, homme et femme, en appui à l'éducation et à la formation: enseignement, directeur d'établissement, éducateurs/animateurs, encadrants, assistants sociaux, etc.</p> | UNESCO UNICEF UNFPA UNHCR ONUSIDA | MEN CSE MFP EN | | | |
| <p>Produit 1.3 Les capacités des acteurs clés* de l'ENF et de l'alphabétisation en matière de gestion, d'amélioration des programmes et d'insertion des bénéficiaires, sont renforcées.</p> <p>*(MEN et ONGs)</p> | | | Nombre d'animateurs ENF formés en matière de pédagogie Baseline: 900 Cible: 6000 | Statistiques DENF | Hypothèse : - ENF reste comme une réponse prioritaire pour lutter contre la non/dé-scolarisation |
| | | | Nombre d'enfants bénéficiaires des programmes D'ENF dans les 3 régions cibles (MK, SMD, Oriental) Baseline: 22300 Cible: 30000 | Statistiques DENF | |
| | | | Disponibilité d'un programme d'alphabétisation spécifique aux jeunes (garçons et filles) Baseline: Non disponible Cible: Disponible | Rapport DLCA | |
| Axe d'intervention 1.3.1: Renforcement des capacités des éducateurs et des | UNICEF UNUNHCR | MEN/DENF ONGs | | | |

| | | | | | |
|--|--|----------------------------------|---|-------------------|--|
| opérateurs de l'éducation non formelle pour améliorer la qualité d'encadrement, la gestion, et la mobilisation/partenariat. | | | | | |
| Axe d'intervention 1.3.2: Amélioration de la qualité des curricula ENF. | UNICEF UNESCO | MEN/DEN, EN | | | |
| Axe d'intervention 1.3.3 : Amélioration du système de suivi et d'évaluation des programmes d'alphabétisation. | UNESCO | MEN/ DLCA | | | |
| Axe d'intervention 1.3.4 : Renforcement des capacités des intervenants (alphabétiseurs, gestionnaires aux niveaux central et local, etc.) pour les programmes d'alphabétisation des jeunes (15-35 ans) et des adultes (en particulier femmes des zones rurales). | UNESCO, ONUSID, UNHCR, UNFPA, UNICEF | MEN/ DLCA ONGs | | | |
| Axe d'intervention 1.3.5 : Renforcer les passerelles et l'adéquation entre l'ENF/ l'alphabétisation et formation professionnelle, institution d'apprentissage, et le travail. | UNICEF UNESCO | MEN/ DENF et DLCA, ONGs | | | |
| Produit 1.4 : Les capacités des acteurs clés* en matière d'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement, ainsi que la promotion de l'ouverture de l'établissement scolaire sur son environnement**, sont renforcées. | | | Proportion des établissements scolaires ayant réalisé au moins 60% des résultats attendus de la mise en œuvre de leurs projets d'établissement Baseline: 20% Cible: 70% | Rapport du MEN/DQ | Hypothèse : - Allocation des ressources financières aux établissements. Risque : - Résistance et non implication des acteurs au niveau local. |
| | | | Nombre de conventions de partenariat signées par les établissements scolaires | Rapport du MEN | |
| *Les acteurs clés : Conseil de | | | | | |

| | | | | | |
|--|------------------|---|---|--|--|
| gestion d'établissement, Association des parents d'élèves, collectivités locales, administration, AREF, délégation MEN MS MJS, EN, Délégation régionale de FP | | | Baseline 2011 :5621 (toutes conventions signés confondues) | | |
| ** Environnement local, national, et international | | | Cible: 60% des conventions signées sont opérationnelles dans les 3 régions cibles (MK, SMD, Oriental) | | |
| Axe d'intervention 1.4.1 : Renforcer les compétences des acteurs autour de l'école (notamment les directeurs et les enseignants) pour la gestion d'établissement sur la base de démarche qualité. | UNICEF | MEN (en collaboration avec le projet PAGESM) EN | | | |
| Axe d'intervention 1.4.2 : Développer et mettre en œuvre des outils/modèles/approches et procédure pour la gestion d'établissement. | UNICEF | MEN | | | |
| Axe d'intervention 1.4.3 : Sensibilisation, communication et mobilisation de la communauté autour du système scolaire et de formation. | UNICEF | MEN, ONGs, Collectivités locales | | | |
| Axe d'intervention 1.4.4 : Développement de partenariats avec les acteurs locaux et l'environnement éducatif et de formation. | UNICEF | MEN | | | |
| Axe d'intervention 1.4.5 : Renforcement d'un système de coordination et de réseautage entre les différents acteurs au niveau local. | UNICEF | MEN | | | |
| Axe d'intervention 1.4.6 : Promotion de l'ouverture à | UNICEF UNESCO | MEN | | | |

| | | | | | |
|--|------------------|---|---|--|--|
| l'international au sein de l'établissement. | | | | | |
| Axe d'intervention 1.4.7 : Renforcement de l'hygiène de l'ergonomie et de la sécurité au niveau des établissements scolaires et leur environnement. | UNICEF | MEN MS | | | |
| Produit 1.5 : Le système de suivi et d'évaluation du secteur d'éducation et de la formation (y compris le système d'information) est renforcé, de manière à rendre disponible des informations sur les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables. | | | Disponibilité d'un système d'information qui tient en compte des dimensions des enfants/jeunes vulnérables Baseline: Non disponible Cible: Disponible | Recueil des statistiques du MEN annuel | Hypothèse : - Volonté politique pour renforcer le système S&E Risque : - Système d'information existant pas fonctionnel |
| Axe d'intervention 1.5.1 : Opérationnalisation du Forum National de l'Education pour Tous pour le suivi du plan d'action national EPT (coordination multisectorielle). | UNESCO UNICEF | MEN avec tous les membres du comité (MDS, MJS, MFP, EN, MI, etc.) | | | |
| Axe d'intervention 1.5.2 : Analyse et renforcement du système d'information et de régulation pour le suivi de la qualité et de l'équité en éducation et les enfants non/dé-scolarisés. | UNESCO UNICEF | MEN INE/CSE | | | |
| Axe d'intervention 1.5.3 : Capitalisation, gestion des connaissances et partage des bonnes pratiques. | UNESCO UNICEF | MEN | | | |
| Axe d'intervention 1.5.4 : Renforcement de l'approche genre et droits humains en matière de suivi et évaluation (y compris l'évaluation de | UNICEF | MEN | | | |

| | | | | | |
|---|--------|-----|--|--|--|
| l'intégration du genre en matière d'accès, de rétention et de qualité de l'éducation de base et de formation, le recensement des enfants non/dé scolarisés avec l'approche child-to-child). | | | | | |
| Axe d'intervention 1.5.5 : Expérimentation et renforcement des capacités des acteurs pédagogiques pour la mise en place d'un système d'évaluation et de suivi individualisé des apprentissages des élèves, y compris l'évaluation des compétences psychosociales. | UNICEF | MEN | | | |
| Axe d'intervention 1.5.6 : Appui technique à l'évaluation des réalisations des "projets d'établissements" selon le référentiel national de la qualité, et au suivi de l'application de la démarche qualité. | UNICEF | MEN | | | |

Effet 2 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.

| | | | | | |
|--|--------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| | Agences ONU | Partenaires | Indicateurs, baselines, cibles | Sources de vérification | Risques & hypothèses |
|--|--------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|

| | | | | | |
|--|------------------------|--|--|--|--|
| Produit 2.1 Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité, de la morbidité maternelle et périnatale et l'accès universel à la SSR sont mis en œuvre et régulièrement revue selon une approche droits humains et inclusive de la société civile. | | | Proportion de Professionnels de santé formés sur les soins Néonatales par profil (Pédiatre, MG, SF) Baseline: ND Cible:70% MG ; 80% SF et 100% Pédiatres | -Rapports annuels de suivi -Rapport de la revue annuelle du plan d'action commun de l'UNDAF | |
| | | | Proportion des structures d'accouchement publiques certifiées selon les normes et standards nationaux Baseline (2011): 7% Cible:100% | Rapport de l'enquête nationale sur la certification des structures d'accouchement | |
| | | | Proportion d'accouchements de provenance rurale dans les structures de santé publique Baseline (2010) : 69,7% Cible:80 % | Système d'information de routine | |
| | | | Nombre de centres intégrés au service de la jeunesse (CSJ) qui intégrant la SSR Baseline (2011): 10 Cible:50 | Rapport de l'évaluation des CSJ selon leur intégration de la SSR | |
| Axe d'intervention 2.1.1 : Intégration des droits des populations vulnérables à l'information et à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité dans les politiques et les stratégies nationales. | UNFPA UNICEF OMS | MS /MJS/ MEN MDSF/HCP /MI/ALSC, ASSOC DE JEUNES /ASOC /ASF/AMG, | | | |
| Axe d'intervention 2.1.2 : Accroissement de la demande et de l'accès aux services de la SSR, notamment la santé maternelle et néonatale, selon | UNFPA UNICEF OMS | MS/MJS/M EN M HabousAI/ AIMDSFS/H | | | |

| | | | | | |
|---|------------------------|---|---|--|--|
| une approche intersectorielle et inclusive de la société civile. | | CP /MI/ ALSC/Rabit at Ouléma/ A SF/AMG/AS SOC DE JEUNES/A SSOC RELAIS | | | |
| Axe d'intervention 2.1.3 : Amélioration de la qualité des prestations SSR. | UNFPA UNICEF OMS | MS/ Sociétés savantes | | | |
| Produit 2.2 : Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité et de la morbidité infanto-juvéniles sont mis en œuvre et régulièrement revus selon une approche droits humains et inclusive de la société civile. | | | Proportion des enfants âgés de 9 mois à 19 ans recevant le vaccin RR Baseline: ND Cible:95 % | Rapport des campagnes de vaccination contre la rougeole | |
| | | | Proportion d'ESSB où la stratégie de prise en Charge Intégrée de l'Enfant est implantée Baseline 2010 : 33 % Cible:80 % | Rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie | |
| | | | Nombre d'Instituts de Formation aux Carrières de Santé qui enseignent les directives cliniques de la PCIE Baseline: 05 Cible:21 | Rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie | |
| Axe d'intervention 2.2.1 : Renforcement des programmes de prévention et de promotion de la santé destinés à l'enfant. | UNICEF OMS | MS – MDSFS – MEN – MJS ONGs | | | |
| Axe d'intervention 2.2.2 : Amélioration de la qualité de la prise en charge de la santé de | UNICEF OMS | MS – MDSFS – ONDE | | | |

| | | | | | |
|---|------------------------------|---|--|--|--|
| l'enfant. | | | | | |
| Axe d'intervention 2.2.3 : Amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la composante santé du PANE. | UNICEF | MS, MDSFS, MEN, HCP, ONDE, ONDH | | | |
| Produit 2.3 : Les partenaires nationaux actifs dans le domaine de lutte contre le VIH et la tuberculose disposent des capacités nécessaires en matière de planification, implantation et suivi évaluation pour assurer l'accès universel des populations vulnérables à des services de prévention, traitement et appui social de qualité et respectant les droits humains. | | | Nombre d'ONG qui ont intégré les normes et les standards de qualité dans leurs programmes de prévention du VIH auprès des populations les plus exposées Baseline: ND Cible: 8 | Rapport de l'évaluation des ONG ciblées selon leur intégration des normes et des standards de qualité dans leurs programmes de prévention du VIH | |
| | | | Nombre de régions prioritaires qui ont mis en œuvre des programmes de prévention combinée VIH Baseline: ND Cible: 9 | Rapport annuel de suivi | |
| | | | Disponibilité d'une stratégie spécifique de protection et prévention du VIH des enfants, adolescents et jeunes les plus vulnérables intégrés e dans le PSN de lutte contre le Sida Baseline: Stratégie non disponible Cible: Stratégie disponible et mise en œuvre | Document de la stratégie | |
| | | | Nombre de prestataires de services formés en matière de co-infection Tuberculose -VIH Baseline: 1130 Cible: 2450 | Rapport annuel de suivi | |
| Axe d'intervention 2.3.1 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre et | UNAIDS, UNICEF UNESCO, | MS, MEN MJS, MDS Ministère de | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|---|--------------------------|--|
| l'extension des programmes de prévention et de protection auprès des groupes les plus exposés ou vulnérables au VIH. | UNFPA ONUFEM MES, UNHCR UNDP, OIM | l'emploi Administrati on penitenciaire , ONG | | | |
| Axe d'intervention 2.3.2 : Amélioration des capacités des intervenants à offrir un accès au dépistage, une prise en charge et un appui psychosocial aux PVVIH de qualité (incluant la PTME). | UNAIDS OMS UNICEF UNFPA UNHCR | MS MDS ONG | | | |
| Axe d'intervention 2.3.3 : Amélioration des capacités des intervenants pour la mise en œuvre des trois principes dans la lutte contre le sida et intégrant une approche basée sur les droits humains et le genre. | UNAIDS UNFPA UNDP OMS UNESCO | MS, MEN, MJS, MDS, M. Emploi Administrati on pénitenciaire Secteur privé, ONG | | | |
| Axe d'intervention 2.3.4 : Renforcement du partenariat pour la mobilisation sociale dans le domaine de la LAT. | OMS | MS ONGs | | | |
| Axe d'intervention 2.3.5 : Amélioration du dépistage et de la prise en charge des malades multi résistants et/ou avec une co-infection VIH/TB | OMS ONUSIDA | MS ONGs | | | |
| Produit 2. 4 : L'intégration et la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention et de contrôle des troubles | | | Disponibilité du Document de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les carences en iode | Document de la stratégie | |

| | | | | | |
|--|------------------------|---------------------------------|--|--|--|
| nutritionnels et des maladies chroniques, y compris le cancer, sont appuyées. | | | Baseline: Non disponible Cible: Disponible | | |
| | | | Nombre de régions qui ont décliné la stratégie nationale de nutrition en plan d'actions opérationnels Baseline: 0 Cible: 4 | Rapport annuel de la mise en œuvre de la Stratégie | |
| | | | Nombre de nouveaux cas de cancer du sein et du col de l'utérus diagnostiqués par an Baseline: - Cancer du sein 2010:3380 - Cancer du col de l'utérus 2007 :1650 Cible: - Cancer du sein :5400/an - Cancer du col de l'utérus :1950 /an | Système d'information de routine | |
| Axe d'intervention 2.4.1 : Renforcement de la lutte contre les carences en micronutriments (fortification, supplémentation). | UNICEF | MS, MAPM MEN, Industriels | | | |
| Axe d'intervention 2.4.2 : Promotion des bonnes pratiques en matière de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant et amélioration du suivi de la croissance de l'enfant. | UNICEF OMS | MS | | | |
| Axe d'intervention 2.4.3 : Amélioration de la prévention et de la prise en charge des troubles nutritionnels | UNICEF, FAO, OMS | MS, MEN MAPM, MJS | | | |

| | | | | | |
|---|------------------------|---|--|------------------------------------|--|
| (malnutrition, surpoids). | | | | | |
| Axe d'intervention 2.4.4 : Production des connaissances scientifiques dans le domaine de la nutrition. | UNICEF, FAO, OMS | MS MEN | | | |
| Axe d'intervention 2.4.5 : Renforcement des programmes de prévention des maladies chroniques y compris le cancer. | UNFPA OMS | MS, MEN, ALSC, Facultés de Médecine, INAS | | | |
| Axe d'intervention 2.4.6 : Amélioration de la qualité de la prise en charge des maladies chroniques y compris le cancer. | UNFPA OMS | MS, MEN, ALSC, Facultés de Médecine, INAS | | | |
| Produit 2.5 : L'appui aux réformes du système de santé notamment le processus de la régionalisation selon les principes de l'équité et de la bonne gouvernance est assuré. | | | Disponibilité d'un outil d'évaluation de l'équité dans l'accès aux soins de santé. Baseline: Outil d'évaluation <u>non</u> disponible Cible: Outil d'évaluation disponible | L'outil d'évaluation de l'équité | |
| | | | Proportion des Directions régionales de la santé ayant élaboré et mis en œuvre un Plan régional pour faire face aux Urgences de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI) Baseline: 0% Cible:50% | Rapport annuel de suivi | |
| | | | Existence et mise en œuvre d'une stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies émergentes et ré émergentes Baseline: Stratégie non disponible | Document de la stratégie nationale | |

| | | | | | |
|--|-----------------------------------|---|--|-------------------------|--|
| | | | Cible: Stratégie disponible et mise en œuvre | | |
| | | | Nombre de professionnels de santé formés en matière de planification et suivi-évaluation | Rapport annuel de suivi | |
| | | | Baseline: 80 Cible: 500* | | |
| | | | * personnel impliqué dans la gestion des programmes | | |
| Axe d'intervention 2.5.1: Appui à la mise en œuvre des dispositions du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de renforcer la sécurité sanitaire internationale. | OMS FAO | MS, M.Agriculture M.Equipemnt MI | | | |
| Axe d'intervention 2.5.2: Appui à la riposte nationale aux situations d'urgences sanitaires. | OMS UNICEF UNFPA ONUSIDA | MS MI | | | |
| Axe d'intervention 2.5.3 : Renforcement des capacités des professionnels de santé au niveau national et régional dans le domaine de la planification, suivi et évaluation. | OMS UNICEF UNFPA ONUSIDA | MS | | | |
| Axe d'intervention 2.5.4: Développement d'outils méthodologiques de l'intégration et le suivi de l'équité dans les programmes et politiques de santé. | UNICEF OMS UNFPA | MS, HCP, ONDH | | | |
| Axe d'intervention 2.5.5: Appui budgétaire à la réforme du secteur de la santé pour | UNFPA | MS, AFD, AECI, UE | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| l'amélioration du droit de l'accès de la population à des services de santé de la reproduction de qualité. | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Effet 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.

| | Agences ONU | Partenaires | Indicateurs, baselines, cibles | Sources de vérification | Risques & hypothèses |
|--|-------------|-------------|---|--|--|
| Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la | | | Nombre des stratégies adoptant et mettant en œuvre une approche multidimensionnelle de réduction de la pauvreté | Evaluation : Appréciation des stratégies | Hypothèse : - Les acteurs de développement |

| | | | | | |
|--|---|---|-------------------------|--|---|
| vulnérabilité sont promues et utilisées. | | | Baseline: ND Cible:4 | selon leur adoption et mise en œuvre d'une approche multidimensionnelle de réduction de la pauvreté. | s'approprient les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Risques : - Faible connaissance et maîtrise des approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté. |
| Axe d'intervention 3.1.1: Accompagner et promouvoir les approches de convergence sectorielle/territoriale visant la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. | UNDP , UNFPA, UNICEF, ONUFEM MES IFAD , FAO, ONUDI | HCP ; ONDH ; ONG; ADS; MI/DGCL, CL; MDSFS, DAT/MHUA E; MAPM / PMV Entraide Nat | | | |
| Axe d'intervention 3.1.2: Accompagner la mise en œuvre de la SNIJ. | UNFPA, UNICEF, UNDP, UNV | MJS, ONDH, CGEM, MI/DGCL, CL MEN, MDSFS, MS, HCP, ME/ ANAPEC, MF, ONG notamment des jeunes | | | |
| Axe d'intervention 3.1.3: Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance en particulier au | UNICEF ONUSIDA | MEN, MS, EN, MDSFS, ONE, MJ, MEN, MJS, | | | |

| | | | | | |
|--|----------------------------------|---|---|---|--|
| niveau local et régional, à travers des interventions publiques et intersectorielles. | | ONG, MI et CL | | | |
| Produit 3.2 : Les capacités organisationnelles, institutionnelles et de participation des OSC, ciblant les populations vulnérables dans les médinas, les zones rurales et périurbaines, sont accrues. | | | Nombre d'organisations de la société civile (ciblant les populations les plus vulnérables) dont les capacités organisationnelles, institutionnelles et de participation, ont été renforcées Baseline: ND Cible:250 (50/an) | Evaluation : Analyse des capacités des organisations de la société civile (ciblant les populations les plus vulnérables) appuyées par le SNU. | Hypothèse : - Forte implication des OSC dans la conception, la MEO et le suivi des stratégies et programmes. Risques : - Confusion des rôles des OSC entre plaidoyer et substitution aux missions des institutions étatiques. |
| | | | Proportion des stratégies et programmes de développement économique et social ayant impliqué les organisations de la société civile, dans leur processus d'élaboration, de MEO et de S&E Baseline: ND Cible: 100% des stratégies appuyées par le SNU et liées à l'output entre 2012 et 2016. | Evaluation: Appréciation des stratégies et programmes de développement économique et social selon leur implication des organisations de la société civile, dans leur processus d'élaboration, de MOE et de S&E selon leur intégration des dimensions genre et VFG | |
| Axe d'intervention 3.2.1 : Promouvoir et développer des programmes novateurs de volontariat qui favorisent | UNDP, UNV, UNICEF UNHCR | KOICA, JICA, CMV (Collectif Marocain | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|--|-----------|--------------------|
| l'engagement civique, la prestation de services aux communautés et la solidarité nationale et internationale. | | du volontariat) France Volontaires, MEN | | | |
| Axe d'intervention 3.2.2: Développer les capacités institutionnelles des ONG , notamment en matière de gestion associative, de gouvernance interne, de communication, de planification stratégique, de réseautage et de plaidoyer pour accélérer la réalisation des OMD. | UNDP, IFAD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA ONUFEM MES UNHCR | MDSFS, ONDH, HCP, ADS MI/DGCL, ONGs MAPM | | | |
| Axe d'intervention 3.2.3 : Documenter et valoriser les compétences et les bonnes pratiques au niveau territorial pour renforcer les structures de la société civile. | UNDP, IFAD, UNICEF, ONUFEM MES | ONGs à identifier (y compris organisations professionnelles) | | | |
| Axe d'intervention 3.2.4: Assurer la participation concrète des organisations de la société civile dans tout le processus d'élaboration, de MOE et de suivi/évaluation des politiques publiques et programmes de développement économique et social à tous les niveaux territoriaux. | UNDP , IFAD, FAO, UNICEF, ONUSID, ONUFEM MES UNESCO ... | MDSFS, ADS MS, MEN, EN MHAE, MI MEnv, MEN MAPM, ONGs | | | |
| Axe d'intervention 3.2.5 : Promouvoir l'égalité des chances entre les ONGs pour l'accès aux ressources pour le financement de leurs programmes de proximité. | PNUD, ONUSID, UNICEF, ... | ONGs à identifier MI | | | |
| Produit 3.3 : Des interventions | | | Nombre d'interventions modèles d'appui à | - Rapport | Hypothèse : |

| | | | | | |
|---|--|--|--|---|---|
| modèles d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité. | | | l'autonomisation socio-économique des femmes développées et mises en œuvre Baseline: ND Cible:5 | annuel de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions constitutionnelles relatives à l'égalité des sexes sont opérationnelles. - L'agenda gouvernemental de l'égalité est opérationnel. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lois et les décrets d'application des dispositions constitutionnelles relatives à l'égalité des sexes ne sont pas promulgués ou tardent à l'être. |
| | | | Proportion de stratégies développées intégrant les dimensions genre et VFG Baseline: ND Cible:100% | Evaluation: Appréciation des stratégies et programmes de développement économique et social selon leur implication des organisations de la société civile, dans leur processus d'élaboration, de MOE et de S&E selon leur intégration des dimensions genre et VFG | |
| | | | Nombre de partenaires impliquant les hommes dans la LCVFG | - Rapport annuel de suivi | |

| | | | Baseline: 1 Cible:10 | | |
|--|---|--|-------------------------|--|--|
| Axe d'intervention 3.3.1 : Appui à la mise en œuvre de l'agenda gouvernemental de l'égalité (2011-2015). | ONUFEM MES; UNFPA; UNICEF; UNDP; UNESCO | MDSFS, MS, MJ, ONGs, MEF, MI et CL | | | |
| Axe d'intervention 3.3.2 : Opérationnaliser les mécanismes d'institutionnalisation de la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violence à travers notamment la multiplication des centres d'écoute et d'orientation juridique qui leur sont dédiés. | ONUFEM MES UNFPA UNICEF | MDSFS, MJ, MS, SN, GR, ONGs MI et CL | | | |
| Axe d'intervention 3.3.3 : Mise en place et développement d'espaces multifonctionnels des femmes. | UNICEF; UNESCO; UNFPA ; ONUFEM MES | MDSFS, MJ, MS, ONGs, MI et CL | | | |
| Axe d'intervention 3.3.4 : Soutenir la mise en œuvre des volets des PCD intégrant la dimension genre. | UNDP, ONUFEM MES, UNICEF, | MI/DGCL, MAPM, MDS, ONG | | | |
| Axe d'intervention 3.3.5 : Renforcement des capacités des femmes dans les domaines de l'organisation, la gestion, la commercialisation et les techniques de production. | UNDP, ONUDI, UNHCR ONUFEM MES, IFAD , FAO, UNICEF, UNESCO | MDSFS, ADS MS, MJ, MAEG MI/DGCL, M.Env, EN , MAPM, ONGs | | | |
| Axe d'intervention 3.3.6 : Soutenir les programmes de | UNDP, UNFPA | MDSFS, ADS | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|---|--|---|
| sensibilisation et de communication visant la promotion de la culture de l'égalité auprès des hommes, des femmes et des jeunes. | ONUFEM MES, UNHCR, UNICEF ONUSIDA UNESCO | MS, MJ, MJS ONGs MAPMMI et CL | | | |
| Axe d'intervention 3.3.7 : Pérenniser et élargir les actions des programmes Conjoint MDGf-Culture et MDGf-Genre (Tamkine). | UNDP, UNICEF, ONUDI, ONUFEM MES UNFPA, ONUSIDA UNESCO | MDSFS, MCult, MHAI, MS, MTr, MJ, ADS/PDTS, MI et CL | | | |
| <p>Produit 3.4 : systèmes d'information nationaux /locaux et la production des connaissances sur les questions émergentes * de population et sur les impacts sociodémographiques répondent aux besoins d'un meilleur S&E des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités.</p> <p>* Vieillesse; jeunesse; migration; ...etc)</p> | | | <p>Degré d'intégration des questions de SSR, genre, jeunes, handicapés et migration, dans les systèmes d'information territoriaux</p> <p>Baseline: faible Cible:élevé</p> | <p>Evaluation : Analyse des systèmes d'information territoriaux appuyés par le SNU selon leur intégration des questions de SSR, genre, jeunes, handicapés et migration.</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions constitutionnelles relatives au droit d'accès à l'information sont opérationnelles. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lois et les décrets d'application des dispositions constitutionnelles relatives au droit d'accès à l'information ne sont pas promulgués ou tardent à l'être. - Expertise technique insuffisamment développée ou non disponible pour une meilleure intégration de la dimension genre et des populations jeunes et aux besoins spécifiques dans les systèmes d'information. |

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| | | | Degré de ventilation, au niveau territorial, des données selon l'âge, le sexe et les caractéristiques socio-économiques Baseline: Variable Cible: Systématique | Evaluation : Analyse de la ventilation des données, au niveau territorial, selon l'âge, le sexe et les caractéristiques socio-économiques | |
| | | | Nombre d'études sur les questions émergentes de population et sur les impacts sociodémographiques des stratégies et programmes, réalisées et diffusées Baseline: ND Cible:15 | - Rapport annuel de suivi | |
| | | | Nombre de recherches opérationnelles réalisées notamment sur les jeunes, la migration et le développement humain Baseline: ND Cible:25 (5/an) | - Rapport annuel de suivi | |
| Axe d'intervention 3.4.1 : Développement des systèmes d'informations statistiques nationaux et territoriaux pour servir d'aide à la prise de décisions et pour le suivi/évaluation des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités, notamment celles du genre, en intégrant les besoins des populations jeunes et à besoins spécifiques. | UNFPA - UNDP - ONUFEM MES - UNICEF - UNESCO | HCP - ONDH - MI/DGCL - MF - MHAE - MS- MAPM- MAEG | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| <p>Axe d'intervention 3.4.2 : Appui à la production des connaissances sur les questions émergentes de population et les impacts sociodémographiques des stratégies sectorielles engagées et à leur utilisation pour le plaidoyer.</p> | <p>UNFPA; UNDP UNICEF, ONUSIDA UNESCO</p> | <p>HCP , MDSFS, MS, ONDH, MS, MJS, MAPM</p> | | | |
| <p>Axe d'intervention 3.4.3 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau local dans le domaine des TIC aux fins du développement humain et économique.</p> | <p>UNDP ONUDI, FAO</p> | <p>MF, MI/DGCL et CL MAPM/ VERCON</p> | | | |
| <p>Axe d'intervention 3.4.4 : Appui à la concrétisation d'une vision territoriale économique d'aménagement numérique.</p> | <p>UNDP, UNICEF</p> | <p>DAT/MHUA E, MI/DGCL, ONG (Tanmia,... etc)</p> | | | |
| <p>Axe d'intervention 3.4.5 : Appui à l'élaboration d'un rapport national sur le développement humain prenant en considération les inégalités économiques, sociales et territoriales.</p> | <p>UNDP ONUFEM MES UNESCO</p> | <p>HCP- MI/DGCL, MDSFS, ONDH</p> | | | |
| <p>Axe d'intervention 3.4.6 : Appui à la formulation, la mise en œuvre et le suivi d'un plan national d'accélération de l'atteinte des OMD.</p> | <p>SNU</p> | <p>HCP, MDSFS, MS, MEN, M.Env,MI/ DGCL</p> | | | |
| <p>Axe d'intervention 3.4.7 : Renforcement de l'innovation au niveau des pôles d'excellence et de recherches universitaires</p> | <p>UNDP, UNICEF ONUDI, UNESCO,</p> | <p>ONDH/Univ ersités MEF, Instituts de</p> | | | |

| | | | | | |
|---|--|---------------------------------|--|--|---|
| en matière de développement humain. | ONUFEM MES | Recherche- MEN, M.Culture | | | |
| Axe d'intervention 3.4.8 : Appui au suivi et à l'évaluation de l'INDH et du pilier II-PMV. | UNFPA, UNDP, FAO, UNICEF, ONUFEM, MES | ONDH, MAPM | | | |
| Produit 3.5 : Les stratégies et les programmes* économiques et sociaux pro-emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, sont appuyés dans leur conception et mise en œuvre. * Tourisme; Culture; Agriculture; INDH; PDRESS; Commerce extérieur et compétitivité;...) | | | Nombre de stratégies et programmes économiques et sociaux pro-emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, appuyées dans leur conception et MOE Baseline: ND Cible:6 (Tourisme; Culture; Agriculture; INDH; PDRESS; Commerce extérieur et compétitivité) | - Rapport annuel de suivi | Hypothèse : - Les mécanismes de coordination et de concertation entre les partenaires institutionnels, les organismes internationaux, la société civile et le secteur privé sont opérationnels et pérennes. Risques : - Impact négatif de la crise économique et financière. |
| | | | Nombre de partenaires adoptant des approches innovantes visant la création de l'emploi Baseline: 4 (Coordination nationale de l'INDH;) Cible:10 | - Rapport annuel de suivi - Rapport de revue annuelle du Plan d'action commun | |
| Axe d'intervention 3.5.1 : Appui à la MEO de la stratégie nationale de valorisation du patrimoine culturel comme levier du développement humain. | UNESCO | M. Culture | | | |
| Axe d'intervention 3.5.2 : Appui à la MOE des | UNDP, UNESCO, | M. Tourisme | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| programmes : patrimoine, héritage et écodéveloppement durable initiés dans le cadre de la stratégie touristique vision 2020. | ONUDI | M. Culture MHAE, MHAI, MEN | | | |
| Axe d'intervention 3.5.3 : Appui à la MEO de l'INDH et du pilier II-PMV. | UNDP, FAO - FIDA UNICEF, ONUDI | ONDH – MI/DGCL, MAPM - | | | |
| Axe d'intervention 3.5.4 : Soutenir l'insertion socio-économique locale des populations vulnérables notamment les jeunes et les femmes dans les régions à fort potentiel migratoire. | OIM- UNHCR – ONUDI- UNICEF- UNDP- NWOMEN CNUCED | MI , CL M. Emploi EN, OFPPT | | | |
| Axe d'intervention 3.5.5 : Appui à la MEO des Plans de Développement Régionaux de l'Economie Sociale et Solidaire (PDRESS) dans le cadre de la stratégie nationale de l'économie sociale 2010-2020. | UNDP CNUCED | MAEG AGENCES DE DEVELOPP EMENT | | | |
| Axe d'intervention 3.5.6 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de l'offre exportable marocaine (programme d'agrégation de l'offre exportable ; plan de développement des compétences à l'export, renforcement de la veille commerciale et concurrentielle). | ONUDI, FAO, | MCEX, MAPM | | | |
| Axe d'intervention 3.5.7 : | OIM, | MCCMRE, | | | |

| | | | | | |
|--|--------------------------|--|--|--|--|
| Appui à la stratégie de mobilisation de la diaspora marocaine pour le développement des régions d'origine. | UNESCO PNUD CNUCED | Fond Hassan II, M. Culture, Agences du Sud et de l'oriental, ONGs | | | |
|--|--------------------------|--|--|--|--|

Effet 4 : Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensible au genre les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable.

| | Agences ONU | Partenaires | Indicateurs, baselines, cibles | Sources de vérification | Risques & hypothèses |
|---|--|---|--|---|---|
| <p>Produit 4.1 : Les capacités* des institutions publiques** pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de Gouvernance démocratique basée sur les droits humains sont accrues.</p> <p>* Les capacités en matière de Gouvernance démocratique sensible au Genre et basés sur les droits humains</p> <p>** Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Développement Social, Ministère de la modernisation du secteur public, Ministère de la Santé, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'industrie, du commerce et des NTIC, Ministère de l'Intérieur- DGCL, Ministère de la Justice</p> | PNUD ONUFEM MES ONUDI UNICEF | ICPC Ministère de MSP, MICNTIC, MEF, MJ, MAT/ (DAT), MSFFDS, ADS, Délégation Interministérielle DH, CNDH MI/DGCL, Institutions académiques | Nombre d'institutions publiques ayant bénéficié de renforcement des capacités en matière de gouvernance démocratique basés sur les droits humains et sensible au genre pour assurer la mise en œuvre des réformes publiques. Baseline: ND Cible:10 | Plans de formations/information des programmes appuyés par le SNU | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté et engagement politique dans l'éradication de la corruption et dans l'amélioration des conditions socio-économiques des jeunes et des femmes (constitutionnelles). - Fort engagement de l'Etat dans les réformes économiques, politiques et sociales (constitutionnel). - Fort engagement des partis politiques en matière d'augmentation de la représentation. |
| | | | Nombre de réformes structurelles appuyées dans le domaine de la gouvernance | Documents de projets en | |

| | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|
| | | | <p>démocratique</p> <p>Baseline: 9 Cible: 9 (Lutte contre la corruption, finances, Plan national de décentralisation, justice, Emergence industrielle, e gouvernement, Stratégie Nationale des jeunes, Plan d'action national de la démocratie et des droits humains, Réforme budgétaire)</p> | appui aux réformes | <ul style="list-style-type: none"> - Politique des femmes. - La nouvelle Loi Organique des Finances concernant la budgétisation axée sur les résultats est assortie de décrets d'application en matière d'indicateurs de performance sensibles au genre. - Lancement d'un chantier de déconcentration accompagnant celui de la régionalisation avancée (cf Discours Royal). |
| | | | <p>Nombre de ministères ayant mis en œuvre une stratégie d'institutionnalisation de l'équité – égalité</p> <p>Baseline: 0 Cible:4</p> | Documents de stratégies incluant l'équité égalité | <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'engagement dans la lutte contre la corruption et absence de sanctions qui induisent un changement de comportement. - Ecart entre la mise en œuvre des réformes et les engagements politiques en matière de grandes réformes structurelles (lenteur et complexité de la mise en œuvre des réformes). - Impact des aléas, des crises et des catastrophes de différents ordres (politiques, financières, ressources économiques et écologiques, climatiques...). - Retard dans l'élaboration et de la mise en œuvre d'une |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|
| | | | | | déconcentration plus soutenue des services de l'Etat au niveau des régions. |
| Axe d'intervention 4.1.1 : Appui à la modernisation du secteur public, à la promotion de la transparence et la reddition des comptes (mapping, coordination, partage de connaissances). | | | | | |
| Axe d'intervention 4.1.2 : Appui à la gouvernance économique (compétitivité), sociale (Cohésion), environnementale (durabilité), culturelle (patrimoine). | | | | | |
| Axe d'intervention 4.1.3 : Appui aux réformes engagées pour une meilleure participation et le renforcement de l'engagement civique des jeunes dans la vie publique. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.1.4 : Appui à la participation des femmes dans les instances de prise de décision. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.1.5 : Appui à la programmation budgétaire axée sur les résultats sensible au genre et déconcentration du budget. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.1.6 : Appui à l'accès des femmes à la Justice. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.1.7 : Promotion de la coopération Sud-Sud à travers la promotion | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| de la coopération décentralisée et des échanges d'expérience nord-sud-sud. | | | | | |
| <p>Produit 4.2 : Les institutions publiques ont les capacités de veille stratégique, de coordination et d'évaluation pour une meilleure cohérence des politiques publiques.</p> | <p>PNUD ONUFEM MES UNFPA UNICEF, ONUDI</p> | <p>ONDH, MAT/ (DAT),MAE G, parlement, Institutions académiques</p> | <p>Nombre de mécanismes de veille, de coordination, de mise en cohérence et d'évaluation des politiques publiques mis en place/renforcés et opérationnel</p> <p>Baseline: ND Cible:5</p> <p>(Mécanisme de coordination de l'agenda de l'égalité, SNIJ, Commission nationale chargée du suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, Panels ONDH, Mécanismes de coordination des plans de développement territoriaux, mécanisme de revue et de mise en cohérence des lois de finances centré sur les OMD)</p> | <p>Rapports / recommandations des mécanismes de coordination mis en place et opérationnels</p> | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implications et engagement des institutions publiques par le biais de dialogue et de concertation intersectorielle. - Appropriation des principes et des démarches d'une gouvernance démocratique sensible au genre par les pouvoirs publics, parlement et société civile. - Exigence de la transparence et de la culture d'évaluation des politiques publiques appropriée par les Institutions nationales et territoriales et la société civile. |
| | | | <p>Nombre d'évaluation des politiques publiques et de stratégies sectorielles réalisées</p> <p>Baseline: ND Cible:9</p> | <p>Rapports d'évaluation des Politiques publiques, stratégies et plans sectoriels au niveau national et territorial</p> | <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible implication et engagement des partenaires nationaux pour une coordination intersectorielle. - Faible Appropriation des principes et des démarches d'une gouvernance démocratique par le gouvernement, parlement et société civile. - Faible engagement politique et gouvernemental |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| | | | | | <p>pour l'ancrage d'une culture d'évaluation et faible utilisation des recommandations / conclusions des évaluations.</p> <p>- Risques de crises et de catastrophes qui renforcent les démarches urgentes et sectorielles.</p> |
| <p>Axe d'intervention 4.2.1 : Renforcement / Développement des capacités des institutions publiques pour la mise en place de mécanismes de coordination et de cohérence des politiques publiques.</p> | | | | | |
| <p>Axe d'intervention 4.2.2 : Appui à l'élaboration des outils et à la conduite des évaluations des politiques publiques, des stratégies et programmes sectoriels.</p> | | | | | |
| <p>Axe d'intervention 4.2.3 : Appui à la mise en œuvre des mécanismes de veille stratégique au niveau national et territorial.</p> | | | | | |
| <p>Axe d'intervention 4.2.4 : Appui au mécanisme national de l'égalité de genre dans ses missions de veille et de</p> | | | | | |
| <p>Produit 4.3 : Les acteurs clés* disposent des capacités pour intégrer les principes de droits humains, de genre, de l'approche territoriale et de bonne gouvernance dans les</p> | <p>PNUD ONUFEM MES UNICEF UNFPA</p> | <p>MI- DGCL DAT Agence du Sud, Agence de l'Oriental</p> | <p>Nombre de collectivités territoriales ayant bénéficié de renforcement des capacités dans le domaine de la planification locale stratégique axée sur le genre et les droits humains.</p> | <p>Plans de formations/informations sur la planification</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fortedemande d'appui de la part des communes sur la Planification locale Stratégique. - Implication et appropriation |

| | | | | |
|---|--|-----------------------------------|--|--|
| <p>processus de décentralisation et régionalisation pour accélérer l'atteinte des OMD.</p> <p>* Communes, provinces, régions, DGCL</p> | <p>Communes Régions (Conseil régionaux) Provinces (Conseil provinciaux) Services déconcentrés de l'Etat, ADS, Institutions académiques</p> | <p>Baseline: ND Cible:500</p> | <p>sensible au genre et axée sur les droits humains</p> | <p>par les élus des processus de planification stratégique axée sur le genre, droits humains et l'atteinte des OMD.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement du gouvernement dans le processus de décentralisation et le projet de régionalisation avancée. - Nouvelle Constitution de 2011 qui consolide la démocratie locale. |
| | | | <p>Nombre de rapports régionaux sur les OMD</p> <p>Baseline: 1 Cible:4 (Rapports conjoints en collaboration entre PNUD-UNICEF-UNFPA)</p> | <p>Rapports régionaux sur les OMD</p> |
| <p>Axe d'intervention 4.3.1 : Développement de capacités des collectivités territoriales dans le domaine de la gouvernance, de la veille et de la planification stratégique.</p> | | | | |
| <p>Axe d'intervention 4.3.2 : Appui à l'intégration des OMD dans l'élaboration et la mise en</p> | | | | |

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| <p>œuvre des plans territoriaux de développement (régionaux, provinciaux, communaux et intercommunaux) en focalisant sur les zones et les populations les plus vulnérables.</p> | | | | | |
| <p>Axe d'intervention 4.3.3 : Appui à la promotion de la coopération décentralisée.</p> | | | | | |
| <p>Produit 4.4 : Les capacités des ONG en matière de principes de Gouvernance Démocratique axée sur les droits humains, sensible au genre et pour l'atteinte des OMD sont accrues.</p> | <p>UNDP UNICEF ONUFEM MES</p> | <p>CNDH, MI/DGCL Agences de Développement, ONDH, MSFFDS, CGEM, Syndicat des journalistes, ISIC, Institutions académiques</p> | <p>Nb d'ONG engagées dans la promotion des principes de la GD basé sur les droits humains et sensible au genre et dans l'atteinte des OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur Privé - Médias - Partis politiques <p>Associations</p> <p>Baseline: ND Cible:100</p> | <p>Plans et rapports de formation/information destiné aux différents types d'ONG</p> | <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte demande d'appui de la part des communes sur la Planification locale Stratégique. - Implication et appropriation par les élus des processus de planification stratégique axée sur le genre, droits humains et l'atteinte des OMD. - Engagement du gouvernement dans le processus de décentralisation et le projet de régionalisation avancée. - Nouvelle Constitution de 2011 qui consolide la démocratie locale. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'engagement et d'appropriation des acteurs locaux. - Manque de données sur les indicateurs sociaux désagrégés par les formes de discriminations |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| | | | | | proscrites (sexe, race etc)((statistiques). - Lenteur dans la finalisation et mise en œuvre du processus de la régionalisation / déconcentration |
| Axe d'intervention 4.4.1 : Renforcement des capacités des partis politiques pour la promotion des OMD et la promotion des principes de Gouvernance Démocratique sensible au genre. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.4.2 : Développement de capacités des médias pour une meilleure promotion de l'atteinte des OMD et des principes de gouvernance démocratique sensible au genre. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.4.3 : Développement des capacités et implication du secteur privé dans le cadre de leur politique de responsabilité sociale à travers des actions de mécénat et de sponsoring ... à participer à l'atteinte des OMD fondés sur les droits humains. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.4.4 : Renforcement du rôle et des mécanismes de partenariat des universités et des instituts de recherche dans la mise en œuvre des principes de la bonne gouvernance sensible au genre. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.4.5 : Renforcement des capacités | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|--|--|------------------------------|--|
| des associations en matière de plaidoyer, de gestion et d'action et faciliter leur réseautage pour la mise en œuvre de la gouvernance démocratique sensible au genre. | | | | | |
| Produit 4.5 : Les capacités des partenaires nationaux pour intégrer les engagements ratifiés par le Maroc aux niveaux politique, institutionnel, législatif, réglementaire et programmatique sont accrues. | OIM UNHCR UNICEF PNUD ONUFEM MES | MAEC, MI, MJ, CNDH MMSP, ONGs | Existence d'un Cadre législatif propre à l'asile. Baseline: <i>Légalisation en matière d'asile incomplète</i> Cible: <i>Cadre législatif propre à l'asile adopté</i> | BO du Maroc | Hypothèse : - Intérêt continu des autorités marocaines pour la question de l'asile. - Portage institutionnel soutenu pour la lutte contre la corruption. Risques : - Complexité des processus législatifs. - Retard dans la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'UNCAC. |
| | | | Existence d'un mécanisme opérationnel de suivi de l'UNCAC Baseline: <i>UNCAC signée par le Maroc</i> Cible: <i>Mécanisme de suivi de la convention de l'UNCAC en place et opérationnel</i> | Rapports de suivi de l'UNCAC | |
| Axe d'intervention 4.5.1 : Appui à l'harmonisation de la législation nationale aux conventions internationales. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.5.2 : Plaidoyer pour adopter les traités non encore ratifiés par le Maroc. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.5.3 : Renforcement des capacités des partenaires dans l'observation et le reporting sur la mise en œuvre des engagements internationaux. | | | | | |
| Axe d'intervention 4.5.4 : Appui à la gouvernance des flux migratoires internes et externes en harmonie avec les | | | | | |

| | | | | | |
|-------------------------|--|--|--|--|--|
| traités internationaux. | | | | | |
|-------------------------|--|--|--|--|--|

Effet 5 : Les principes de la « Charte Nationale de l’environnement pour un développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d’environnement, d’adaptation aux changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre.

| | Agences ONU | Partenaires | Indicateurs, baselines, cibles | Sources de vérification | Risques & hypothèses |
|---|-------------|-------------|---|---|--|
| Produit 5.1: Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD). | | | Nb de stratégies produites/revues de manière cohérente et intégrant les principes de la charte EDD. Baseline: 4 (Energie – Climat – Eau - PMV) Cible:10 | - Rapports et compte rendus de principales étapes du processus. - Documents finaux des stratégies. | Hypothèse : - Prédilection des acteurs cibles à introduire les principes de la charte dans leurs stratégies nationales et sectorielles. - Continuité de l'engagement politique à l'appui aux principes de la CNEDD. |
| | | | Nb de Plans de développement des capacités en matière EDD élaborés et mises en œuvre. Baseline: ND Cible: 6 | Documents finaux des plans de développement des capacités | |
| Axe d’intervention 5.1.1: Appui | PNUD/FA | SEEE/MEF | | | |

| | | | | | |
|---|------------------|-----------------|--|--|--|
| au développement des stratégies nationales pour l'environnement et le développement durable. | O/PNUE/ ONUDI | | | | |
| Axe d'intervention 5.1.2: Appui à l'intégration des dispositions de la CNEDD dans les stratégies sectorielles (l'aquaculture, énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, patrimoine culturel, Conservation/valorisation de la Biodiversité, stratégie industrielle, artisanat, tourisme, agriculture, forêts, commerce, eau). | | MAPM/HEF LCD | | | |
| Axe d'intervention 5.1.3: Renforcement des capacités de l'observatoire national de l'environnement et sa mise en réseau avec les observatoires régionaux en tant que moyen d'aide à la coordination, à la prise de décision, à la planification et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CNEDD. | | | | | |
| Axe d'intervention 5.1.4: appui à la mise en place (renforcement) d'une stratégie de communication pour accompagner l'opérationnalisation de la Charte EDD et la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires : Elaboration et diffusion de rapports thématiques...etc.).thématiques. | | | | | |

| | | | | | |
|--|------------------------------|-----------------------------|--|---|--|
| ..etc.). | | | | | |
| Produit 5.2 : Des plans et de projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable. | | | Nb de plans territoriaux mis en œuvre, notamment dans les zones ciblées, ayant intégré les prescriptions de la Charte de l'environnement Baseline: 10 PCD Cible: 100 | Documents finaux des plans de développement territoriaux élaborés | Hypothèses : - Les acteurs locaux sont sensibilisés aux dispositions et principes de la CNEDD. - Les acteurs locaux sont prédisposés à mettre en place des plans et des projets territoriaux tenant en compte les dispositions de la CNEDD. |
| Axe d'intervention 5.2.1 : Appui à l'élaboration/ mise en œuvre des plans territoriaux durables dans les bassins versants et les zones de montagnes prioritaires (bassin versants de Tatiouine, Oum er Rbia, Forêts du moyen Atlas, et d'Imilchil-Ammelagou). | | | | | |
| Axe d'intervention 5.2.2 : Appui à l'élaboration/ mise en œuvre des plans territoriaux durables dans les zones arides, semi-arides et oasiennes prioritaires (Ouarzazate, sous massa Draa, Tafilalet, Oriental, Draa, Figuig, Guelmim, Tata, Assa/zag, Tan Tan et Tarfaya). | PNUD-FAO-ONUDI | HEFLCD/DAT/AB/MAPM/CL | | | |
| Axe d'intervention 5.2.3 : Mise en places des initiatives « villes vertes » et de la stratégie forêts urbaines et périurbaines. | PNUD/IFAD/UNESCO/ONUFA MMES/ | ANZOA/HEFLCD/DAT/AB/MAPM/CL | | | |
| Produit 5.3 : Les capacités en matière d'élaboration et de coordination des stratégies et | | | Nb stratégies élaborées en matière d'atténuation et adaptation aux CC. | - Documents finaux des stratégies. | Hypothèses : - Prédilection des acteurs |

| | | | | | |
|---|---------------|----------|--|--|---|
| programmes d'atténuation et adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques naturels et technologiques sont développées et renforcées. | | | <p>Baseline: ND</p> <p>Cible:3 (gouvernance, développement à faible carbone, adaptation au CC dans les zones prioritaires)</p> | - Rapports des stratégies et programmes. | <p>ciblés à travailler de manière concertée et coordonnée dans les stratégies et programmes d'atténuation et adaptations aux CC et de gestion des risques naturels et technologiques.</p> <p>- Engagement des acteurs clés à renforcer leurs capacités en matière d'atténuation et adaptation aux CC et risques naturels et technologiques.</p> |
| | | | <p>Nb d'entités* ayant bénéficié de renforcement des capacités en matière de CC et gestion des risques</p> <p>*(entités publiques, privés et ONG)</p> <p>Baseline: ND</p> <p>Cible:100</p> | Rapports de formations | <p>Risques :</p> <p>- Les acteurs clés travaillent de manière isolée et non coordonnée sur les stratégies et programmes d'atténuation et adaptation aux CC et de gestion des risques naturels et technologiques.</p> <p>- Faible engagement des acteurs clés à renforcer leurs capacités en matière d'atténuation et adaptation aux CC et à la gestion des risques naturels et technologiques.</p> |
| Axe d'intervention 5.3.1: Appui à la mise en place d'un cadre de gouvernance des stratégies et programmes liés au CC. | | | | | |
| Axe d'intervention 5.3.2: Appui à la réalisation des Etudes et | ME//LC* *à | PNUD/FAO | | | |

| | | | | | |
|--|---|---------------|---|-----------------------|---------------------|
| analyses stratégiques liées aux changements climatiques, y compris la 3 ^{ème} CN. | Confirmer | | | | |
| Axe d'intervention 5.3.3: Appui à la mise en œuvre des programmes et initiatives prioritaires d'adaptation aux changements climatiques dans les zones fragiles (montagnes, zones désertiques et oasiens). | ME//LC* *A Confirmer | PNUD/FAO | | | |
| Axe d'intervention 5.3.4: Appui à la mise en œuvre du Plan Forestier National Phase II: réduction des risques d'incendie, amélioration de la santé des forêts (Projet UTF/MOR/037). | | | | | |
| Axe d'intervention 5.3.5: Appui à la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités sur les catastrophes naturelles et technologiques. | FAO/ ONUDI, UNV, UNISDR, PNUD | HEFLCDSV P | | | |
| Axe d'intervention 5.3.6: Promotion des meilleures technologies disponibles (MTD) environnementales dans l'industrie. | ONUDI | | | | |
| Axe d'intervention 5.3.7: Appui au programme d'élimination et de gestion écologiques des gaz HCFC, des POP, et produits chimiques dangereux. | ONUDI | | | | |
| Axe d'intervention 5.3.8: Appui à la mise en œuvre et initiatives de réduction des gaz à effet serre. | ONUDI/P NUD/FAO | MCI/SEEE | | | |
| Produit 5.4: les capacités des acteurs clés* pour l'accès au | | | Nb de requêtes soumises aux principaux mécanismes de financement EDD. | Documents de requêtes | Hypothèses : |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| fonds sont renforcées pour accompagner l'opérationnalisation de la Charte EDD. | | | Baseline: ND Cible:10 | soumises | - Une mobilisation de ressources financières des partenaires clés pour assurer un meilleur accès à l'information relative aux financements des projets en lien avec l'EDD. |
| | | | Taux de réalisation du plan de renforcement des capacités en matière de mobilisation des fonds liés à l'environnement. Baseline: 0 Cible:80% | Plan de développement des capacités Rapports de mise en œuvre | Risques : - Faible engagement financier de la part des partenaires clés pour un meilleur accès à l'information relative aux financements des projets en lien avec l'EDD. |
| Axe d'intervention 5.4.1: Appui au montage participatif de projets et mobilisation des fonds. | | | | | |
| Axe d'intervention 5.4.2: Renforcement des capacités pour l'accès aux mécanismes de financements environnementaux. | | | | | |

Annexe 2. Cadre de Suivi-Evaluation du Plan d'action commun de l'UNDAF

Effet 1 : Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation

| Résultats escomptés | Indicateurs | Sources de Vérification et fréquence | Responsable | Situation de base | Cibles |
|--|--|--|--|--|--|
| Produit 1.1 : Les contraintes socio-économiques et éducatives limitant l'accès et la rétention à une éducation de base* de qualité de la population vulnérable sont réduites. | Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'appui social (dar taliba/talib, internat et cantine scolaire) : désagrégé par sexe. | Statistiques du MEN | DSSP, MEN | <ul style="list-style-type: none"> - Cantines scolaires 2011 : 85080 - Internats 2011 : 81044 - Dar taliba/talib 2011 : 48738 | <ul style="list-style-type: none"> - Cantines scolaires 137023 - Internats 130522 - dartaliba/talib 78494 |
| | Nombre d'éducateurs/éducatrices de préscolaire formés. | Statistiques du MEN | DSSP – DPESPP/ | 15.000 | 20.000 |
| Produit 1.2 : Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés. | Disponibilité de nouveaux programmes et manuels de l'enseignement primaire intégrant DH et genre | Rapport d'évaluation des curricula (à prévoir, en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO) | DC, CCDHC en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO | ND | Curricula intégrant DH et genre disponible |
| | Disponibilité des programmes et guides pédagogiques pour le préscolaire et pour les enfants aux besoins | Rapport MEN collaboration avec l'UNICEF, | DC DC- DPESPP / MEN, en collaboration | Non disponible | Disponible |

| | | | | | |
|--|--|----------------------|----------------------|---|---|
| | spécifiques*. * enfants en situation d'handicap - y compris ceux du préscolaire - intégrés à l'établissement scolaire. | l'UNESCO et la FMPS. | avec la FMPS. | | |
| Produit 1.3 :Les capacités des acteurs clés* de l'ENF et de l'alphabétisation en matière de gestion, d'amélioration des programmes et d'insertion des bénéficiaires, sont renforcées. *(MEN et ONGs) | Nombre d'animateurs ENF formés en matière de pédagogie. | Statistiques DNF | DNF | 900 | 6000 |
| | Nombre d'enfants bénéficiaires des programmes D'ENF dans les 3 régions cibles (MK, SMD, Oriental). | Statistiques DNF | DNF | 22300 | 30000 |
| | Disponibilité d'un programme d'alphabétisation spécifique aux jeunes (garçons et filles). | Rapport DLCA | DLCA | Non disponible | Disponible |
| Produit 1.4 : Les capacités des acteurs clés* en matière d'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement, ainsi que la promotion de l'ouverture de l'établissement scolaire sur son environnement**, sont renforcées. * Les acteurs clés : Conseil de gestion d'établissement, Association des parents d'élèves, collectivités locales, administration, AREF, délégation MEN MS MJS, EN, Délégation régionale de FP ** Environnement local, national, et international | Proportion des établissements scolaires ayant réalisé au moins 60% des résultats attendus de la mise en œuvre de leurs projets d'établissement | Rapport du MEN/DQ | Direction de Qualité | 20% | 70% |
| | Nombre de conventions de partenariat signées par les établissements scolaires. | Rapport du MEN | DCPESP | (2011) 5621 (toutes conventions signés confondues) | 60% des conventions signées sont opérationnelles dans les 3 régions cibles (MK, SMD, Oriental) |
| Produit 1.5 :Le système de suivi et d'évaluation du | Disponibilité d'un système d'information qui tient en | Statistiques du MEN | DSSP/DSI | Non disponible | Disponible |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| secteur d'éducation et de la formation (y compris le système d'information) est renforcé, de manière à rendre disponible des informations sur les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables. | compte des dimensions des enfants/jeunes vulnérables. | | | | |
|--|---|--|--|--|--|

Effet 2 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.

| Résultats escomptés | Indicateurs | Sources de Vérification et fréquence | Responsable | Situation de base | Cibles |
|--|--|--|------------------------------|-------------------|--|
| Produit 2.1 : Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité, de la morbidité maternelle et périnatale et l'accès universel à la SSR sont mis en œuvre et régulièrement revue selon une approche droits humains et inclusive de la société civile. | Proportion de Professionnels de santé formés sur les soins Néonatales par profil (Pédiatre, MG, SF). | -Rapports annuels de suivi -Rapport de la revue annuelle du plan d'action commun de l'UNDAF | MS UNFPA UNICEF OMS | ND | - 70% MG - 80% SF - 100% Pédiatres |
| | Proportion des structures d'accouchement publiques certifiées selon les normes et standards nationaux. | Rapport de l'enquête nationale sur la certification des structures d'accouchement | UNFPA MS | (2011): 7% | 100% |
| | Proportion d'accouchements de provenance rurale dans les structures de santé publique | Système d'information de routine | MS | (2010) : 69,7% | 80 % |

| | | | | | |
|---|--|---|---------------------|-------------|------|
| | Nombre de centres intégrés au service de la jeunesse (CSJ) qui intégrant la SSR. | Rapport de l'évaluation des CSJ selon leur intégration de la SSR | UNFPA MJS | (2011): 10 | 50 |
| Produit 2.2 : Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité et de la morbidité infanto-juvéniles sont mis en œuvre et régulièrement revus selon une approche droits humains et inclusive de la société civile. | Proportion des enfants âgés de 9 mois à 19 ans recevant le vaccin RR. | Rapport des campagnes de vaccination contre la rougeole | MS UNICEF | ND | 95 % |
| | Proportion d'ESSB où la stratégie de prise en Charge Intégrée de l'Enfant est implantée. | Rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie | MS OMS UNICEF | 2010 : 33 % | 80 % |
| | Nombre d'Instituts de Formation aux Carrières de Santé qui enseignent les directives cliniques de la PCIE. | Rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie | MS OMS | 05 | 21 |
| Produit 2.3 : Les partenaires nationaux actifs dans le domaine de lutte contre le VIH et la tuberculose disposent des capacités nécessaires en matière de planification, implantation et suivi évaluation pour assurer l'accès universel des populations vulnérables à des services de prévention, traitement et appui social de qualité et respectant les droits humains. | Nombre d'ONG ayant intégré les normes et les standards de qualité dans leurs programmes de prévention du VIH auprès des populations les plus exposées. | Rapport de l'évaluation des ONGs ciblées selon leur intégration des normes et des standards de qualité dans leurs programmes de prévention du VIH | ONUSIDA | ND | 8 |
| | Nombre de régions prioritaires qui ont mis en œuvre des programmes de prévention combinée VIH. | Rapport annuel de suivi | ONUSIDA | ND | 9 |

| | | | | | |
|--|---|--|---------------------|--|--|
| | Disponibilité d'une stratégie spécifique de protection et prévention du VIH des enfants, adolescents et jeunes les plus vulnérables intégrés e dans le PSN de lutte contre le Sida. | Document de la stratégie | ONUSIDA | Stratégie non disponible | Stratégie disponible et mise en œuvre |
| | Nombre de prestataires de services formés en matière de co-infection Tuberculose –VIH. | Rapport annuel de suivi | ONUSIDA OMS | 1130 | 2450 |
| Produit 2.4 : L'intégration et la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention et de contrôle des troubles nutritionnels et des maladies chroniques, y compris le cancer, sont appuyées. | Disponibilité du Document de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les carences en iode. | Document de la stratégie | MS UNICEF OMS | Non disponible | Disponible |
| | Nombre de régions ayant décliné la stratégie nationale de nutrition en plan d'actions opérationnels. | Rapport annuel de la mise en œuvre de la Stratégie | MS UNICEF OMS | 0 | 4 |
| | Nombre de nouveaux cas de cancer du sein et du col de l'utérus diagnostiqués par an. | Système d'information de routine | MS | - Cancer du sein 2010:3380 - Cancer du col de l'utérus 2007 :1650 | - Cancer du sein :5400/an - Cancer du col de l'utérus :1950 /an |
| Produit 2.5 : L'appui aux réformes du système de santé notamment le processus de la régionalisation selon les principes de l'équité et de la bonne gouvernance est | Disponibilité d'un outil d'évaluation de l'équité dans l'accès aux soins de santé. | L'outil d'évaluation de l'équité | MS UNICEF OMS | Outil d'évaluation <u>non</u> disponible | Outil d'évaluation disponible |
| | Proportion des Directions régionales de la santé ayant élaboré et mis en œuvre un | Rapport annuel de suivi | MS | 0% | 50% |

| | | | | | |
|---------|--|------------------------------------|------------|--------------------------|--|
| assuré. | Plan régional pour faire face aux Urgences de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI). | | | | |
| | Existence et mise en œuvre d'une stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies émergentes et ré émergentes. | Document de la stratégie nationale | MS MAPM | Stratégie non disponible | Stratégie disponible et mise en œuvre |
| | Nombre de professionnels de santé* formés en matière de planification et suivi-évaluation. *personnels impliqués dans la gestion des programmes | Rapport annuel de suivi | MS | 80 | 500* *personnels impliqués dans la gestion des programmes |

Effet 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.

| Résultats escomptés | Indicateurs | Sources de Vérification et fréquence | Responsable | Situation de base | Cibles |
|---|--|--|-----------------------------|-------------------|--------|
| Produit 3.1 : Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées. | Nombre des stratégies adoptant et mettant en œuvre une approche multidimensionnelle de réduction de la pauvreté . | Evaluation : Appréciation des stratégies selon leur adoption et mise en œuvre d'une approche multidimensionnelles de | PNUD UNICEF ONUFEMMES | ND | 4 |

| | | | | | |
|--|--|---|------------------------------|----|---|
| | | réduction de la pauvreté. | | | |
| Produit 3.2 : Les capacités organisationnelles, institutionnelles et de participation des OSC, ciblant les populations vulnérables dans les médinas, les zones rurales et périurbaines, sont accrues. | Nombre d'organisations de la société civile (ciblant les populations les plus vulnérables) dont les capacités organisationnelles, institutionnelles et de participation, ont été renforcées. | Evaluation : Analyse des capacités des organisations de la société civile (ciblant les populations les plus vulnérables) appuyées par le SNU. | PNUD UNHCR | ND | 250 (50/an) |
| | Proportion des stratégies et programmes de développement économique et social ayant impliqué les organisations de la société civile, dans leur processus d'élaboration, de MEO et de S&E. | Evaluation: Appréciation des stratégies et programmes de développement économique et social selon leur implication des organisations de la société civile, dans leur processus d'élaboration, de MOE et de S&E et selon leur intégration des dimensions genre et VFG ; | PNUD ONUFEMMES UNFPA | ND | 100% des stratégies appuyées par le SNU et liées à l'output entre 2012 et 2016. |
| Produit 3.3 : Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation | Nombre d'interventions modèles d'appui à l'autonomisation socio- | Rapport annuel de suivi | ONUFEMMES UNESCO ONUDI | ND | 5 |

| | | | | | |
|---|---|---|--------------------------------|--------|-------|
| socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité. | économique des femmes développées et mises en œuvre. | | | | |
| | Proportion de stratégies développées intégrant les dimensions genre et VFG. | Evaluation: Appréciation des stratégies et programmes de développement économique et social selon leur implication des organisations de la société civile, dans leur processus d'élaboration, de MOE et de S&E selon leur intégration des dimensions genre et VFG | ONUFEMMES UNFPA | ND | 100% |
| | Nombre de partenaires impliquant les hommes dans la LCVFG. | Rapport annuel de suivi | ONUFEMMES UNFPA PNUD | 1 | 10 |
| Produit 3.4 : Les systèmes d'information nationaux /locaux et la production des connaissances sur les questions émergentes * de population et sur les impacts sociodémographiques répondent aux besoins d'un meilleur S&E des politiques | Degré d'intégration des questions de SSR, genre, jeunes, handicapés et migration, dans les systèmes d'information territoriaux. | Evaluation : Analyse des systèmes d'information territoriaux appuyés par le SNU selon leur intégration des questions de SSR, genre, | PNUD UNICEF UNFPA OMS | Faible | Elevé |

| | | | | | |
|---|---|--|--|-----------|--|
| <p>et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités.</p> <p>* Vieillesse; jeunesse; migration; ...etc)</p> | | jeunes, handicapés et migration; | | | |
| | Degré de ventilation, au niveau territorial, des données selon l'âge, le sexe et les caractéristiques socio-économiques. | Evaluation : Analyse de la ventilation des données, au niveau territorial, selon l'âge, le sexe et les caractéristiques socio-économiques; | ONUFEMMES UNFPA PNUD ONDH UNICEF | Variable | Systematique |
| | Nombre d'études sur les questions émergentes de population et sur les impacts sociodémographiques des stratégies et programmes, réalisées et diffusées. | Rapport annuel de suivi | UNFPA PNUD UNICEF ONUSIDA ONDH | ND | 15 |
| Nombre de recherches opérationnelles réalisées notamment sur les jeunes, la migration et le développement humain. | Rapport annuel de suivi | UNFPA, OMS, UNICEF UNUNHCR ONUSIDA ONDH | ND | 25 (5/an) | |
| Produit 3.5 : Les stratégies et les programmes* économiques et sociaux pro- | Nombre de stratégies et programmes économiques et sociaux pro-emploi, visant la | Rapport annuel de suivi | PNUD UNESCO FAO | ND | 6 (Tourisme; Culture; Agriculture; INDH; PDRESS; Commerce |

| | | | | | |
|---|---|-------------------------|------------------------------------|---|-----------------------------|
| emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, sont appuyés dans leur conception et mise en œuvre. * Tourisme; Culture; Agriculture; INDH; PDRESS; Commerce extérieur et compétitivité;...) | réduction de la pauvreté et des inégalités, appuyées dans leur conception et MOE. | | ONU FIDA | | extérieur et compétitivité) |
| | Nombre de partenaires adoptant des approches innovantes visant la création de l'emploi. | Rapport annuel de suivi | PNUD UNESCO FAO ONU DI | 4 | 10 |

Effet 4 : Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensible au genre les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable.

| Résultats escomptés | Indicateurs | Sources de Vérification et fréquence | Responsable | Situation de base | Cibles |
|--|--|---|------------------------------|-------------------|---|
| Produit 4.1 : Les capacités* des institutions publiques** pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de Gouvernance démocratique basée sur les droits humains sont accrues. * Les capacités en matière de Gouvernance démocratique sensible au Genre et basés sur les droits humains ** Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Développement Social, Ministère de la modernisation du secteur public, Ministère de la Santé, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'industrie, du commerce et des NTIC, Ministère de l'Intérieur- DGCL, Ministère de la Justice | Nombre d'institutions publiques ayant bénéficié de renforcement des capacités en matière de gouvernance démocratique basés sur les droits humains et sensible au genre pour assurer la mise en œuvre des réformes publiques. | Plans de formations/information des programmes appuyés par le SNU | GTSE (Agences participantes) | ND | 10 |
| | Nombre de réformes structurelles appuyées dans le domaine de la gouvernance démocratique | Documents de projets en appui aux réformes | GTSE (Agences participantes) | 9 | 9 (Lutte contre la corruption, finances, Plan national de décentralisation, justice, Emergence industrielle, e gouvernement, Stratégie Nationale des jeunes, Plan d'action national de la démocratie et des droits humains, Réforme budgétaire) |
| | Nombre de ministères ayant mis en œuvre une stratégie | Documents de stratégies | ONU FEMMES | 0 | 4 |

| | | | | | |
|--|---|--|--------------------|----|---|
| | d'institutionnalisation de l'équité – égalité. | incluant l'équité égalité | | | |
| Produit 4.2 : Les institutions publiques ont les capacités de veille stratégique, de coordination et d'évaluation pour une meilleure cohérence des politiques publiques. | Nombre de mécanismes de veille, de coordination, de mise en cohérence et d'évaluation des politiques publiques mis en place/renforcés et opérationnel. | Rapports / recommandations des mécanismes de coordination mis en place et opérationnels | Agences Impliquées | ND | 5 (Mécanisme de coordination de l'agenda de l'égalité, SNIJ, Commission nationale chargée du suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, Panels ONDH, Mécanismes de coordination des plans de développement territoriaux, mécanisme de revue et de mise en cohérence des lois de finances centré sur les OMD) |
| | Nombre d'évaluation des politiques publiques et de stratégies sectorielles réalisées. | Rapports d'évaluation des Politiques publiques, stratégies et plans sectoriels au niveau national et territorial | Agences Impliquées | ND | 9 |
| Produit 4.3 : Les acteurs clés* disposent des capacités pour intégrer les principes de droits humains, de genre, de l'approche territoriale et de bonne gouvernance dans les processus de | Nombre de collectivités territoriales ayant bénéficié de renforcement des capacités dans le domaine de la planification locale stratégique axée sur le genre et les droits humains. | Plans de formations/inf ormations sur la planification sensible au genre et axée sur les droits | Agences Impliquées | ND | 500 |

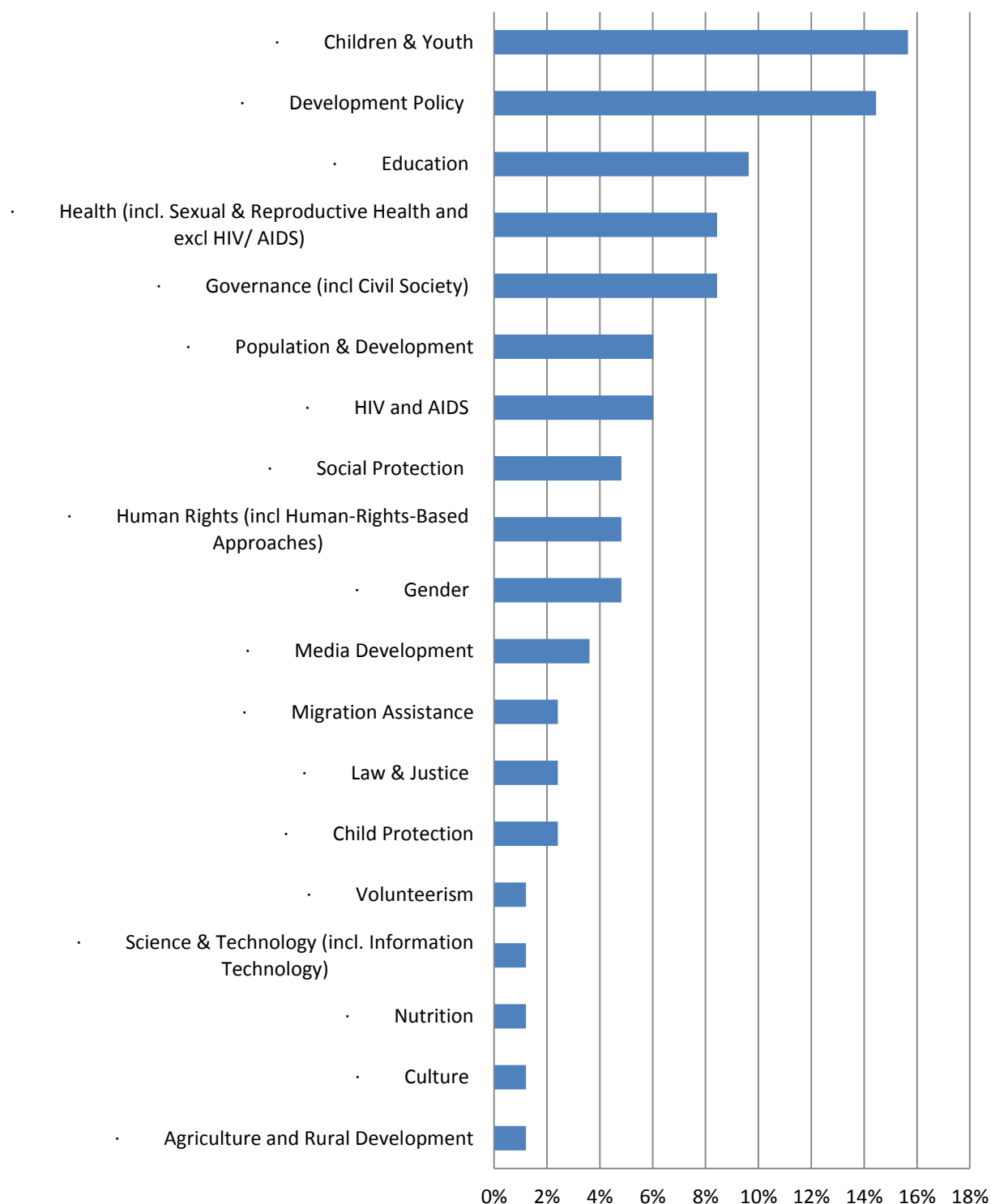
| | | | | | |
|--|---|---|---------------------------|--|--|
| <p>décentralisation et régionalisation pour accélérer l'atteinte des OMD.</p> <p>* Communes, provinces, régions, DGCL</p> | <p>Nombre de rapports régionaux sur les OMD.</p> | <p>humains Rapports régionaux sur les OMD</p> | <p>Agences Impliquées</p> | <p>1</p> | <p>4 (Rapports conjoints en collaboration entre PNUD-UNICEF-UNFPA)</p> |
| <p>Produit 4.4 : Les capacités des ONG en matière de principes de Gouvernance Démocratique axée sur les droits humains, sensible au genre et pour l'atteinte des OMD sont accrues.</p> | <p>Nb d'ONG ayant bénéficié de renforcement des capacités en matière de promotion des principes de la GD basé sur les droits humains et sensible au genre et dans l'atteinte des OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur Privé - Médias - Partis politiques - Associations | <p>Plans et rapports de formation/ information destiné aux différents types d'ONG</p> | <p>Agences Impliquées</p> | <p>ND</p> | <p>100</p> |
| <p>Produit 4.5 : Les capacités des partenaires nationaux pour intégrer les engagements ratifiés par le Maroc aux niveaux politique, institutionnel, législatif, réglementaire et programmatique sont accrues.</p> | <p>Existence d'un Cadre législatif propre à l'asile.</p> <p>Existence d'un mécanisme opérationnel de suivi de l'UNCAC</p> | <p>BO du Maroc</p> <p>Rapports de suivi de l'UNCAC</p> | <p>UNHCR</p> <p>PNUD</p> | <p>Légalisation en matière d'asile incomplète</p> <p>UNCAC signée par le Maroc</p> | <p>Cadre législatif propre à l'asile adopté</p> <p>Mécanisme de suivi de la convention de l'UNCAC en place et opérationnel</p> |

Effet 5 : Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre.

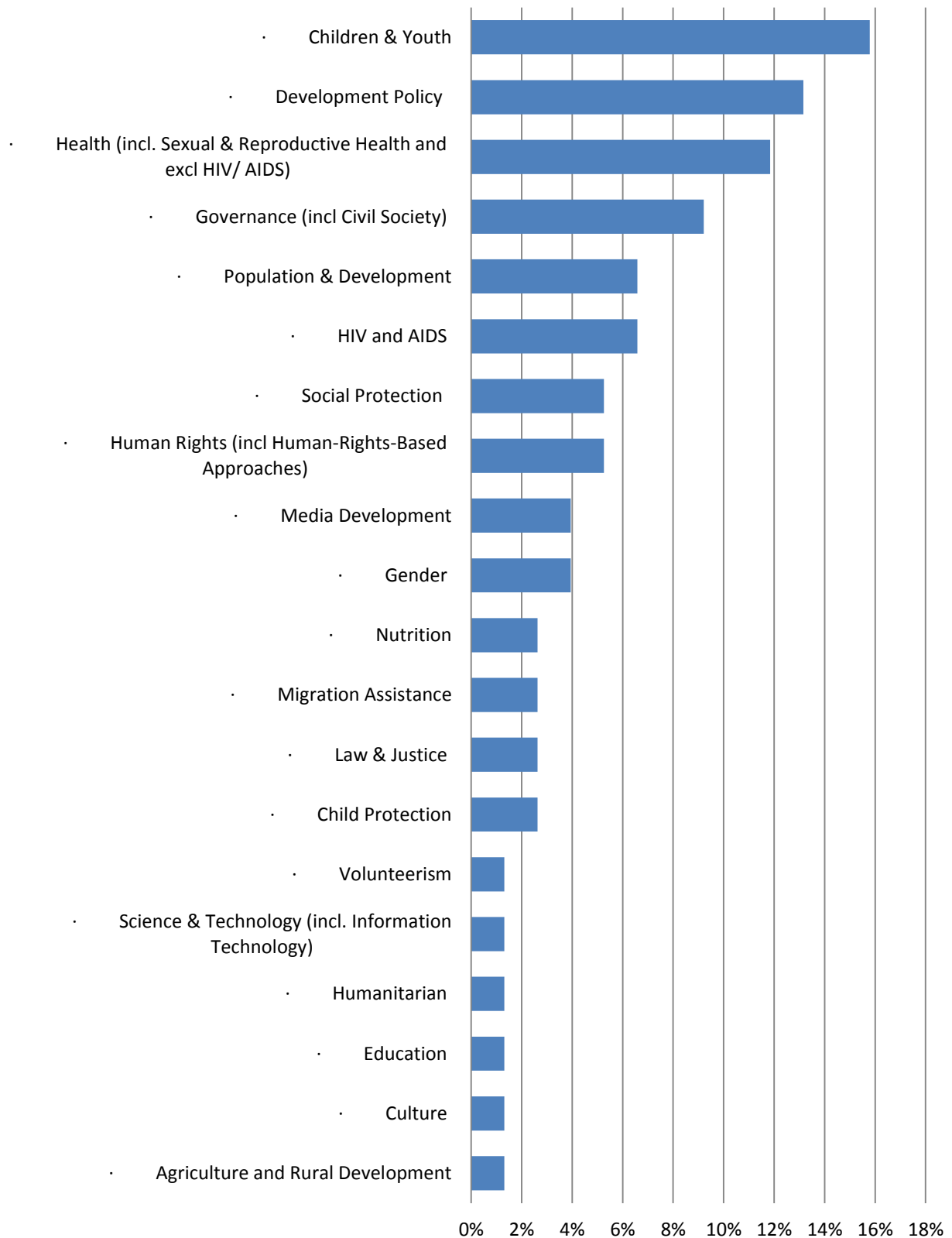
| Résultats escomptés | Indicateurs | Sources de Vérification et fréquence | Responsable | Situation de base | Cibles |
|---|--|---|--|-------------------------------------|--------|
| Produit 5.1: Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD). | Nb de stratégies produites/revues de manière cohérente et intégrant les principes de la charte EDD. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports et compte rendus de principales étapes du processus. - Documents finaux des stratégies. | SEEE Départements sectoriels (agriculture, eau, énergie, équipement...) | 4 (Energie – Climat – Eau - PMV) | 10 |
| | Nb de Plans de développement des capacités en matière EDD élaborés et mises en œuvre. | Documents finaux des plans de développement des capacités | SEEE PNUD | ND | 6 |
| Produit 5.2 : Des plans et de projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la Charte nationale de l'environnement | Nb de plans territoriaux mis en œuvre, notamment dans les zones ciblées, ayant intégré les prescriptions de la Charte de l'environnement | Documents finaux des plans de développement territoriaux élaborés | PNUD FAO Départements et agences concernés (Agence du sud, DAT, ADO, DGCL, ADA, ANA...) | 10 PCD | 100 |

| | | | | | |
|--|--|--|--|----|---|
| et du développement durable. | | | | | |
| Produit 5.3 : Les capacités en matière d'élaboration et de coordination des stratégies et programmes d'atténuation et adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques naturels et technologiques sont développées et renforcées. | Nb stratégies élaborées en matière d'atténuation et adaptation aux CC. | <ul style="list-style-type: none"> - Documents finaux des stratégies. - Rapports des stratégies et programmes. | SEEE PNUD FAO Départements sectoriels concernés | ND | 3 (gouvernance, développement à faible carbone, adaptation au CC) |
| | Nb d'entités* ayant bénéficié de renforcement des capacités en matière de CC et gestion des risques *(entités publiques, privés et ONG) | Rapports de formations | SEEE FAO PNUD Départements sectoriels concernés | ND | 100 |
| Produit 5.4 : les capacités des acteurs clés* pour l'accès au fonds sont renforcées pour accompagner l'opérationnalisation de la Charte EDD. | Nb de requêtes soumises aux principaux mécanismes de financement EDD. | Documents de requêtes soumises | SEEE MEF MAEC | ND | 10 |
| | Taux de réalisation du plan de renforcement des capacités en matière de mobilisation des fonds liés à l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de développement des capacités - Rapports de mise en œuvre | SEEE PNUD | 0 | 80% |

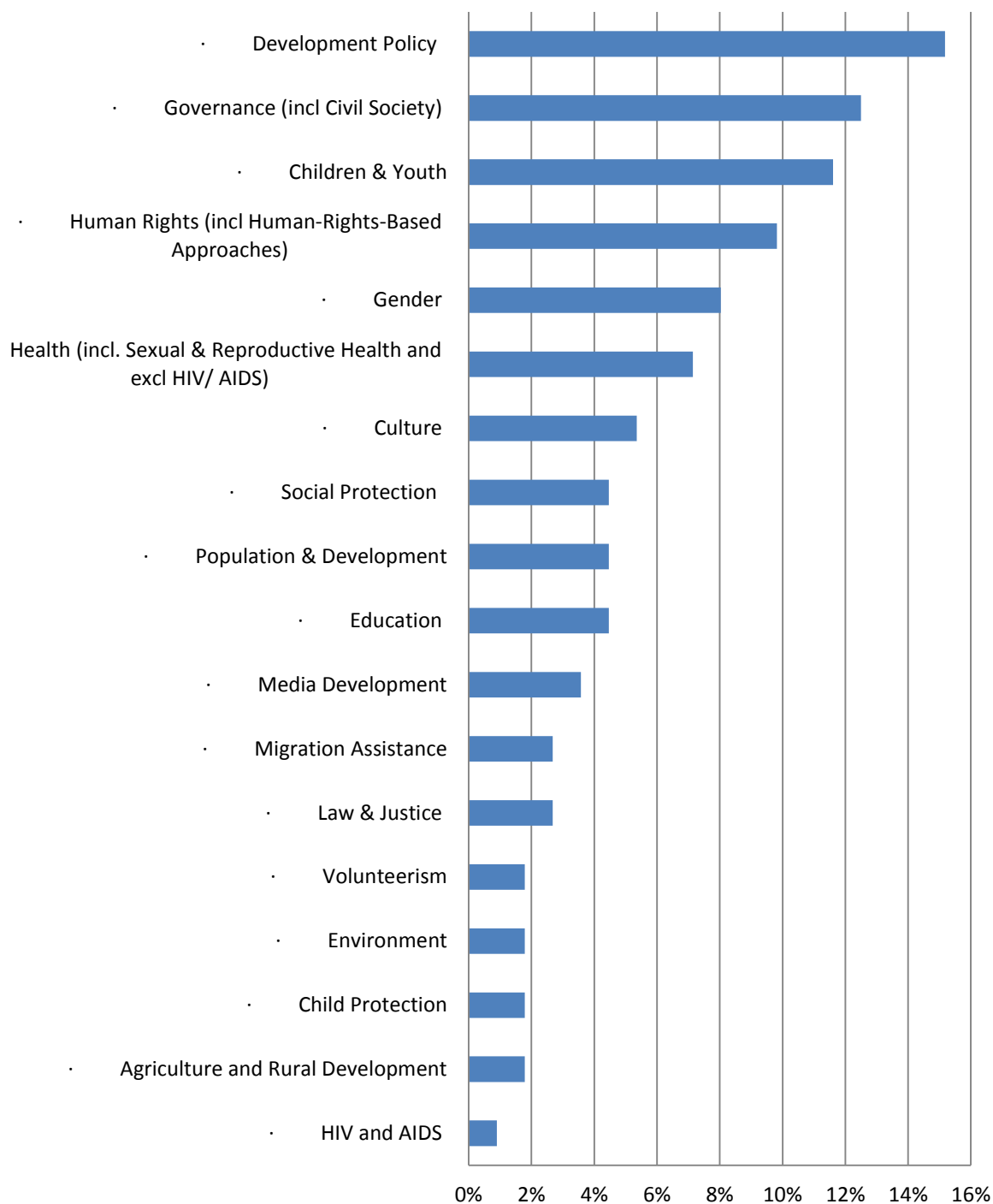
Expertise dans Outcome Groupe 1 - Education



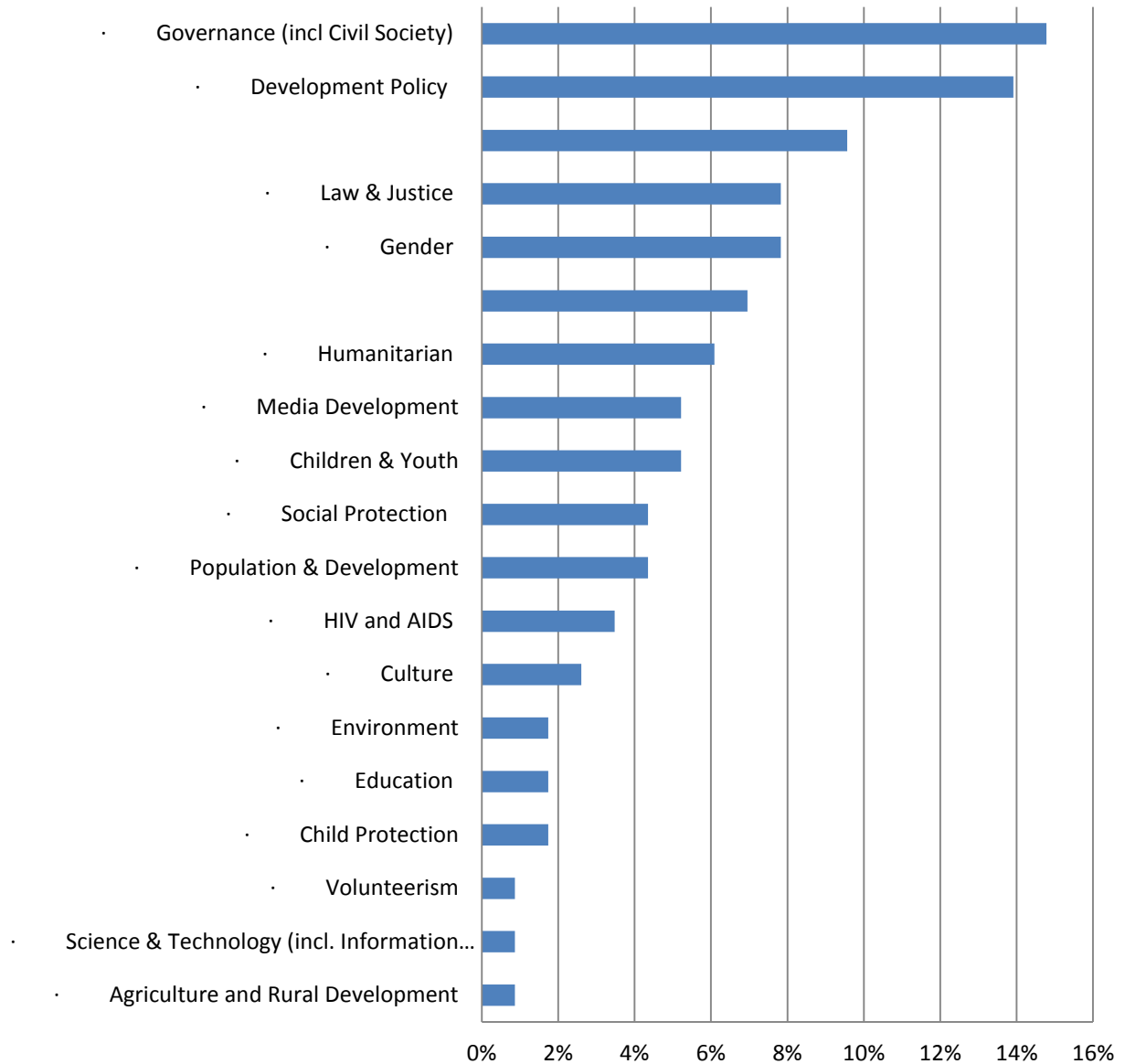
Expertises dans Outcome Groupe 2 - Santé



Expertise dans Outcome Groupe 3 - Vulnérabilité



Expertises dans l'Outcome Groupe 4 - Gouvernance



Expertise dans Outcome Groupe 5 - Environnement

